



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



RAPPORT ANNUEL 2019
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	4
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	4
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2019	6
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	6
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2019	9
1 - Structure budgétaire	9
2 - Recettes et charges du service	9
3 - Indicateurs financiers	10
4 - Facturation et Prix de l'Eau	10
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	11
1 - Les ressources	11
2 - Qualité des eaux distribuées	16
3 - Préservation de la ressource - Études	18
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	24
1 - Indicateurs techniques	24
2 - Patrimoine	27
6 - Gestion clientèle abonnés	30
1 - Abonnés	30
2 - Volumes consommés	30
3 - Indicateurs de performances	31
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2019	33

II. PRESENTATION PAR SERVICE	36
1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf	36
1 - Présentation du service	36
2 - Indicateurs techniques	37
3 - Données clientèle - abonnés	39
4 - Qualité de l'eau	39
5 - Indicateurs de performance	41
2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest	42
1 - Présentation du service	42
2 - Indicateurs techniques	43
3 - Données clientèle - abonnés	45
4 - Qualité de l'eau	45
5 - Indicateurs de performance	46
6 - Indicateurs financiers	47
3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »	48
1 - Présentation du service	48
2 - Indicateurs techniques	49
3 - Données clientèle - abonnés	51
4 - Qualité de l'eau	51
5 - Indicateurs de performance	52
6 - Indicateurs financiers	53
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	54
1 - Présentation du service	54
2 - Indicateurs techniques	54
3 - Données clientèle - abonnés	56
4 - Qualité de l'eau	56
5 - Indicateurs de performance	56
6 - Indicateurs financiers	57

Annexe 1 : Synthèse des données 2019 par commune 59

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS) 61

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	61
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	62
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	63
Régie secteur Rouen : Darnétal	64
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	65
Régie secteur Rouen : Montmain	66
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	67
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	68
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	69
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	70
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	71
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	72
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	73
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	74
Régie secteur Rouen : Oissel	75
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	76
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	77
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	78
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	79
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	80
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	81
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	82
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	83
Régie secteur Elbeuf : Orival	84
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	85
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	86
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	87
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	88
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	89
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houpeville	90
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	91
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Hénouville Métropole	92
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	93
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Mélange	94
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Usine de traitement	95
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Déville lès Rouen	96
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Isneauville	97
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Le Trait	98
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Sahurs	99
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Martin de Boscherville	100
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Paër	101
Délégation de service public EdN : Jumièges	102

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2020 103

Annexe 4 : Glossaire 109

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 198 232 pour 497 262 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2017), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 704 175 m³/an, soit 70 422 m³/jour en augmentation de 0,4%

Volumes distribués : 31 817 422 m³/an soit 87 171 m³/jour en augmentation de 1,1%

40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

94 réservoirs pour une capacité globale de 129 660 m³

2 968 km de réseau (hors branchements)

Rendement du réseau 81,09% en diminution de 0,52 points

Indice linéaire de perte ILP : 5,64 m³/km/jour en hausse de 3,6%

Qualité des eaux distribuées en 2019 :

- **Paramètres bactériologiques : 99,91% des prélèvements conformes**
- **Paramètres physico-chimiques : 98,51% des prélèvements conformes**

❖ Faits Marquants

- Mise en œuvre de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe), avec une Direction Cycle de l'Eau (entité organisatrice - Création du service Grand Cycle de l'Eau) et une Direction Régies Eau-Assainissement (Opérateur).
 - Mutualisation des avis d'urbanisme Eau, Assainissement, Pluvial
 - Création d'une compétence outils numériques de modélisation
 - En 2019, adhésion au Syndicat de bassin versant de l'Andelle ; adhésion au Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec, et signature de conventions de partenariat technico financière avec celui-ci
- Mise à jour du règlement de service EAU, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018. Ces modifications portent entre autres sur la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la protection des données personnelles, la mise en place de la facture annuelle, la modification de la procédure de résiliation du contrat d'abonnement, l'intégration des modules de radio-relève, ...
- Étude préalable au regroupement dans un marché de prestation unique des contrats externalisés (PS Nord-Ouest + PS Ouest + DSP Jumièges).
- Poursuite des travaux de requalification du Cœur de Métropole. Autres chantiers remarquables : Dévoisement des galeries techniques des canalisations des immeubles Flandre, Champagne et Bourgogne à Sotteville-lès-Rouen et Renouvellement des canalisations des ouvrages « OA K » tête Sud du pont Corneille DN 500.
- Action sur le renouvellement de réseaux : hors rationalisation : 0,90 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), avec rationalisation : 1,01%.

- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) pour priorisation des renouvellements des canalisations en PVC (Polychlorure de Vinyle). Réalisation de 20 opérations en 2019, soit 5,8 km de réseaux renouvelés.
- Mise en service de l'interconnexion Usine de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray – Réservoir des Vaubeuges au Mesnil-Esnard – alimentation du plateau EST.
 - L'interconnexion construite initialement dans le cadre de la sécurisation secondaire des ressources de l'Andelle est devenue l'alimentation prioritaire en raison de l'accroissement de la concentration en perchlorates dans les eaux brutes des forages de l'Andelle (Petite et Grande Aulnaie)
- Attribution du marché et engagement budgétaire de l'interconnexion Yainville / Duclair pour un démarrage des travaux en 2020.
- Accord de subvention AESN pour engager les travaux de réfection des réservoirs Sente Sainte-Venise à Bois-Guillaume, Champ de Courses à Rouen-Saint-Etienne-du-Rouvray et Saint-Cyr à Elbeuf. Ces travaux sont programmés en 2020.
- Arrêté préfectoral dérogation sur les paramètres déséthylatrazine et déséthylatrazine-déisopropyl, pour les Unités de Distribution (UDI) Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, (impact pour 5 120 habitants).
- Poursuite des études pour la révision des DUP des captages de Moulineaux, d'Elbeuf (Ecameaux), d'Orival (Nouveau Monde), de Bardouville, de Fontaine sous Préaux et de Carville.
- Mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (67 000€TTC).
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec.
 - Phase 1 terminée (collecte de données et d'investigations géologiques)
 - Phase 2 – signature en juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020
 - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en eau potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
 - Phase 2 – signature en juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation est de 3 ans.
- Mise en œuvre en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé d'un suivi spécifique suite à l'incendie LUBRIZOL sur les ressources potentiellement impactées par le nuage et les retombées de suies.

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- **La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes**
- **La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes**
- **La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes**
- **La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes**

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

Depuis juillet 2018, l'organisation des services est la suivante :

- **1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :**
 - 1 service PS Nord-Ouest 2018 (19 communes) - titulaire Eaux de Normandie
 - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- **1 service exploité en Délégation de Service Public :**
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges (2 communes) - titulaire Eaux de Normandie

Remarque : la commune d'Hénouville est comptabilisée sur 2 contrats de prestation de service (configuration historique et technique)

Cette organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2019

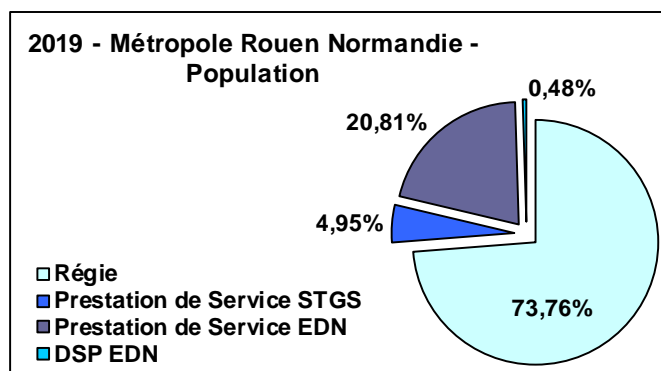
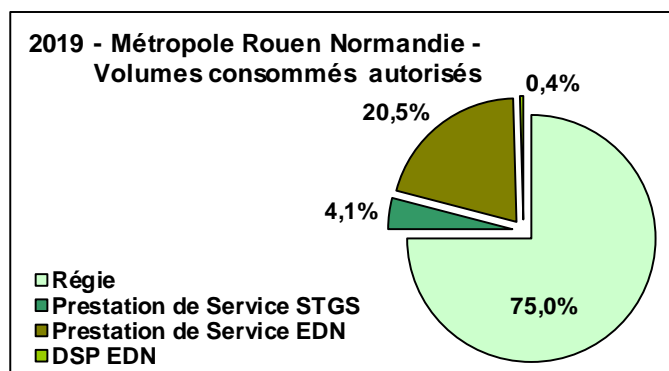


- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - PS Nord Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- REGIE AVEC MARCHE DE PRESTATION STGS - PS Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - Jumièges - Fin de contrat le 31/12/2020



DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)			
Régie Directe Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest 2018	PS Sect. OUEST	DSP Jumièges
Amfreville-la-Mivoie Belbeuf Bonsecours Boos Caudebec-lès-Elbeuf Cléon Darnétal Elbeuf-sur-Seine Fontaine-sous-Préaux Franqueville-St-Pierre Freneuse Gouy Grand-Couronne Grand-Quevilly La-Bouille La-Londe La-Neuville-Chant-d'Oisel Le-Mesnil-Esnard Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen Montmain Moulineaux Oissel Orival Petit-Couronne Petit-Quevilly Quèverville-la-Poterie Roncherolles-sur-le-Vivier Rouen Sotteville-lès-Rouen Sotteville-sous-le-Val St-Aubin-Celloville St-Aubin-Epinay St-Aubin-lès-Elbeuf St-Etienne-du-Rouway St-Jacques-sur-Darnétal St-Léger-du-Bourg-Denis St-Martin-du-Vivier St-Pierre-lès-Elbeuf Tourville-la-Rivière Ymare	Eaux de Normandie Bihorel Bois-Guillaume Canteleu Déville-lès-Rouen Duclair (écart) Epinay-sur-Duclair Hautôt-sur-Seine Hénouville (le bas) Isneauville Le Trait Maromme Mont-Saint-Aignan Notre-Dame-de-Bondeville Quevillon Quincampoix (ham. de la Muette) Sahurs St-Martin-de-Boscherville St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux) Saint-Paër St-Pierre-de-Manneville St-Pierre-de-Varengville (écart) Ste-Marguerite-sur-Duclair Val-de-la-Haye	STGS Anneville-Ambourville Bardouville Berville-sur-Seine Duclair Hénouville Haut Houpeville Le Houllme Malaunay St-Pierre-de-Varengville (bourg) Yainville Yville-sur-Seine	Eaux de Normandie Jumièges Le-Mesnil-sous-Jumièges

Le service Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation de 73,76% de la population et 75% des volumes consommés autorisés. Si on intègre les prestations de service, ce sont 99,5% de la population, correspondant à 99,6% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole

La Direction Régies Eau-Assainissement de la Métropole Rouen Normandie est composée de 5 Directions Adjointes : Finances, Marchés, Administration ; Travaux neufs eau-assainissement ; Relation aux usagers, Ressources humaines de proximité ; Exploitation assainissement ; Exploitation eau potable.

La direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage.
- D'un service distribution qui assure l'entretien du réseau et la desserte des usagers, y compris la réalisation des branchements.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs eau-assainissement est composée, entre autres d'un service Études et Maîtrise d'œuvre qui gère les projets EAU. Son périmètre d'action couvre les 71 communes de la Métropole.

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Cycle de l'Eau qui pilote entre autres la gestion patrimoniale, dont les documents graphiques et réponses DT-DICT, les programmes d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2019

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

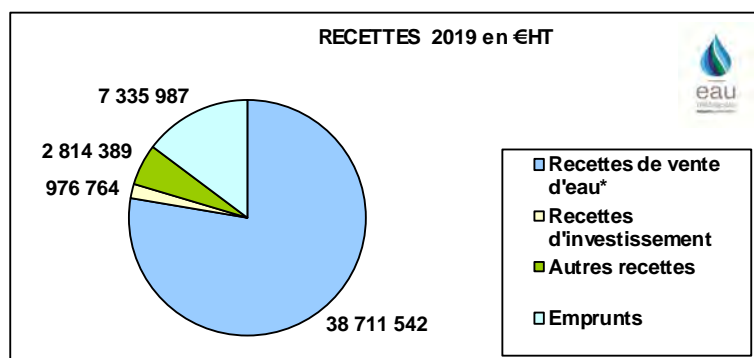
Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2019 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2019	Montant en €HT
Recettes de vente d'eau*	38 711 542 €
Recettes d'investissement	976 764 €
Autres recettes	2 814 389 €
Emprunts	7 335 987 €
TOTAL	49 838 682 €

*inclus la redevance investissement eau

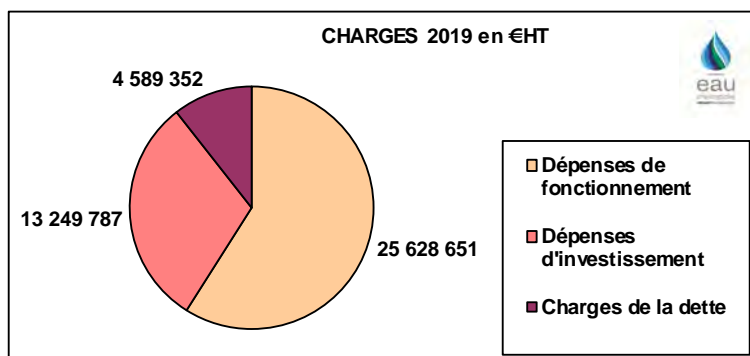


*À compter de 2016, il n'y a plus de redevance investissement.

Cette part relative à la redevance a été intégrée dans le montant lié aux tranches de consommation.

Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2019	Montant en €HT
Dépenses de fonctionnement	25 628 651 €
Dépenses d'investissement	13 249 787 €
Charges de la dette	4 589 352 €
TOTAL	43 467 790 €



3 - Indicateurs financiers

Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2019 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0046 €/m³

Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,76 années.

- En cours de la dette au 31/12/2019 : 44 591 004 €
- Montant de l'annuité :
 - Capital : 4 203 217 €
 - Intérêts : 386 135 €

Montant des amortissements 2019 : 7 060 344 €HT

Montant global de subventions perçu : 529 821 €HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 529 821 €HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 0 €HT

Mission coopération décentralisée : 35 500 €HT

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2018 » reçoivent 1 facture par an.

Les abonnés des services Prestation de Service Ouest et DSP Jumièges reçoivent 2 factures par an : Une facture sur estimation et une facture sur relevé d'index du compteur.

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestations de service)

Le prix de l'eau 2019 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).
- À compter du 01/01/2016 la redevance investissement a été intégré à la part consommation.

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et couvrant la rémunération du délégataire.
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

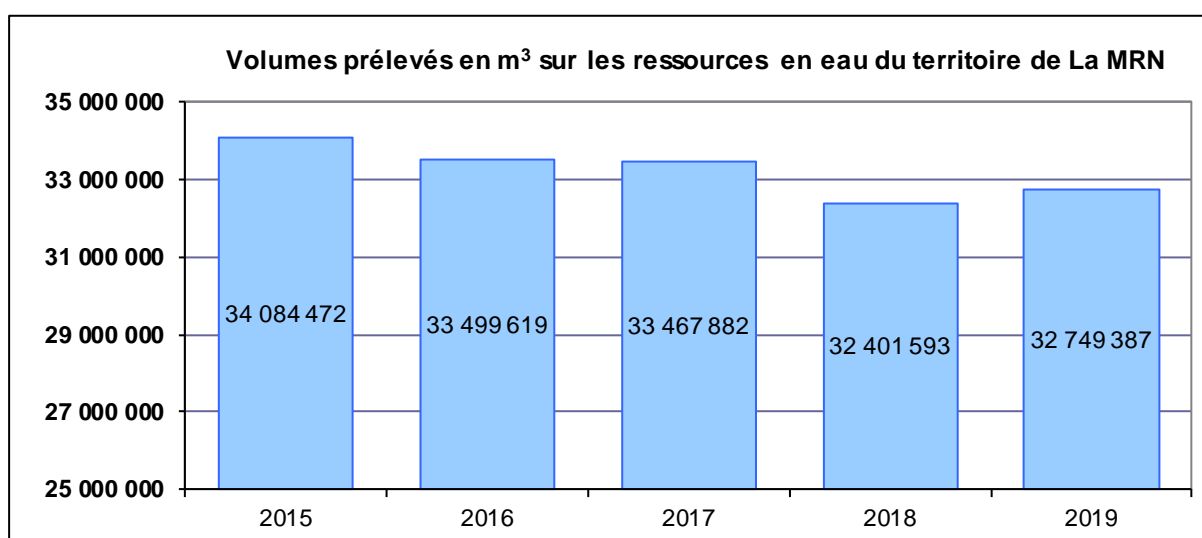
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes.

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1	N/an 2015
Volume prélevé en m ³	34 084 472	33 499 619	33 467 882	32 401 593	32 749 387	1,1%	-3,92%



Ces valeurs à la baisse, gain de 1 335 085 m³ en 5 ans, soit -3,92%, même si on observe une légère augmentation en 2019, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau (+5,2%, soit un gain de 4,02 points) et diminution de l'indice linéaire de perte (-23,1%) sur 5 ans.
- ✓ Une relative stabilité des volumes consommés comptabilisés sur l'année 2019 (+0,3% vis-à-vis de 2018) et +0,9% sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le-Houlme, Saint-Pierre-de-Varengueville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengueville et Saint-Paër.
- Du SIAEP de l'Andelle et ses Plateaux pour la commune de Montmain

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 2,94% des volumes distribués, les exportations représentent 1,61% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2019	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 189	798 935
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 191	434 686
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 873	683 767
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		14 414	5 260 931
	Fontaine sous Préaux (Village)					86	31 287
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	13 757	5 021 356
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	664	242 206
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 108	404 280
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	488	178 009
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	941	343 535
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		756	276 104
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	176	64 286
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				602	219 633
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	495	180 571
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		20 591	7 515 726
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	155	56 570
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 891	1 420 374
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	2 280	832 210
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	717	261 771
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	276	100 637
PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	414	151 065
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	102	37 108
PS Nord-Ouest 2018 Prestation de Service (Maromme)	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	818	298 424
		1 280				588	214 701
	Fontaine le Bourg - Cailly F6	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		10 366	3 783 749
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000					
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760					
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200					
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860					
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14bis	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F15	Forage de réserve					
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		8 208	2 995 926
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	477	174 126
Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	992	362 111	
Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	895	326 634	
DSP Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	216	78 669
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520		249 240		89 724	32 749 387

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

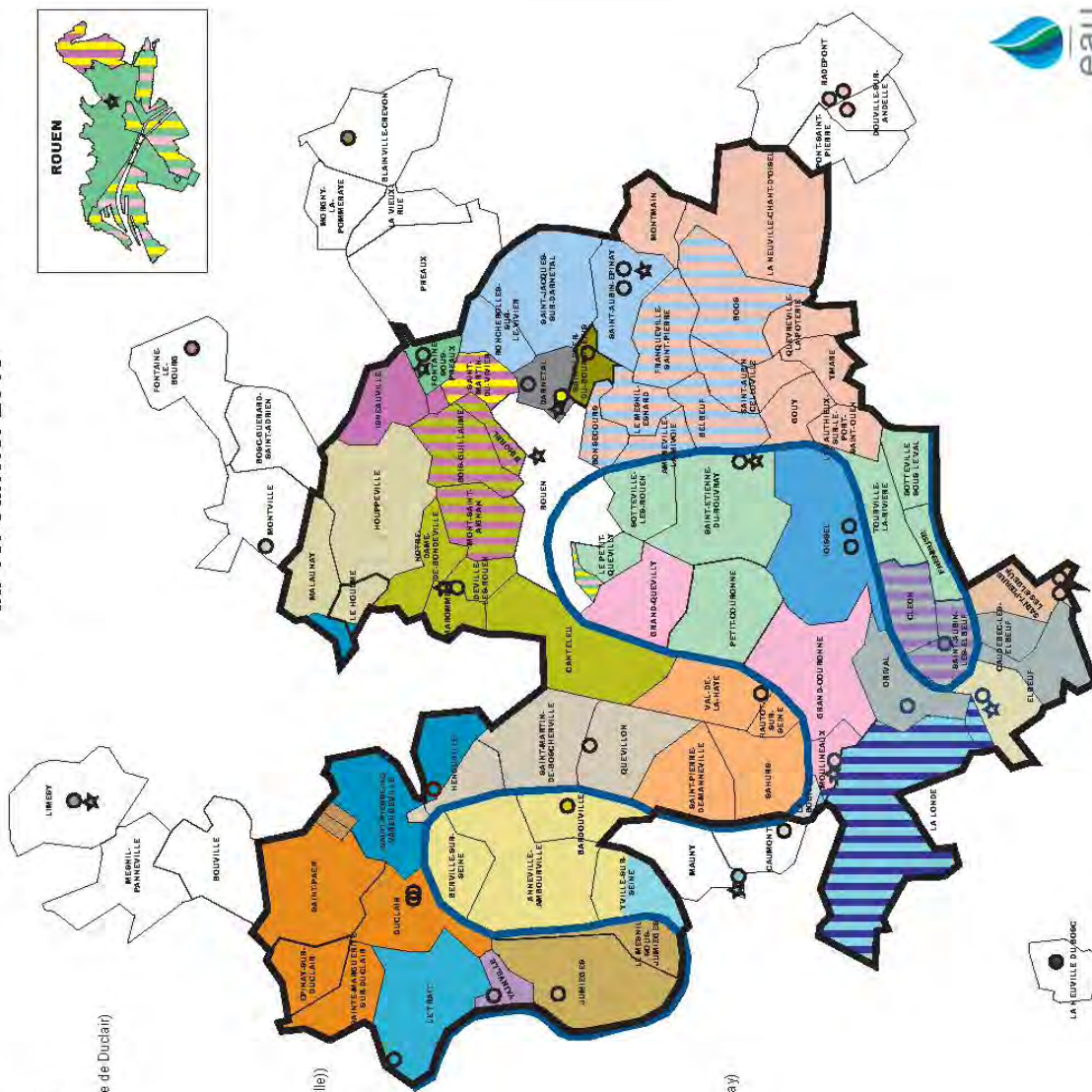
Points de production d'eau potable - Zones de desserte au 1er Janvier 2019

- Anneville Ambouville-Bardouville-Berville sur Seine-Vville sur Seine (Captage de Bardouville / Quevillon)
- Cantebeu-Déville lès Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudébec lès Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin lès Elbeuf (Captage de Saint-Aubin lès Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecameaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Frenesse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville lès Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hénouville (le haut)-Le Houime-Malaunay-Saint Pierre de Varengeville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bléâtre (Quevillon))
- Houpeville-Le Houime-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisnel (Captages de Oisnel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint-Aubin Epimay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand-Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epimay-Saint Jacques sur Darnétal-Roncherolles sur le Vivier (Captages de Saint Aubin Epimay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limézy)
- Saint Pierre lès Elbeuf (Captage de Saint Pierre lès Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))

Captage d'eau

Usine de traitement de l'eau

Périmètre de la METROPOLE



Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Traitement réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Traitement de l'eau réalisé par ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie ELBEUF	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		6 720

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénoville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houlme	Bois Planté	300
Le Houlme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreuille la Poterie	Quèvreuille la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
ROUEN	Grand Mare - Couperin	2 250
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		129 660

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ [99,91 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1](#)
- ❖ [98,51 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1](#)

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2019						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2019	1 111	1	99,91%	1 277	19	98,51%

NB : Suite à l'incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Pour les paramètres microbiologiques, on note 1 non-conformité sur le secteur de la Régie d'Elbeuf. Celle-ci a été levée suite à la contre-analyse.

Pour les paramètres physico-chimiques, on note 14 prélèvements non-conformes :

➤ Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf

- Un prélèvement (sur 8) non-conforme sur le paramètre Total de pesticides analysés (0,718 µg/l, limite de qualité 0,50 µg/l) et le paramètre Flufénacet (0,208 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Darnétal Station Carville](#).
- Un prélèvement (sur 2) non-conforme sur le paramètre Nitrites (0,12 µg/l, limite de qualité 0 ;10 µg/l) sur [TTP St Aubin Hameau d'Epinay BS](#).
- Un prélèvement (sur 50) non-conforme sur le paramètre Plomb (23,7 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur [UDI Plateau-Est-Franqueville](#).
 - Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.
- Un prélèvement (sur 8) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,103 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [UDI Elbeuf Station Les Ecameaux](#).

➤ Sur le Secteur de Bardouville - PS OUEST

- 3 prélèvements (sur 16) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déiisopropyl (maximum mesuré 0,17 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Bardouville](#).
 - Voir dérogation ci-dessous
- 2 prélèvements (sur 11) non-conformes sur le paramètre Chlorure de vinyle monomère (maximum mesuré 0,61 µg/l, limite de qualité 0,50 µg/l) sur [UDI Bardouville](#).
 - Ces 2 non-conformités ont été levées par mise en place de purges et le renouvellement de la conduite à l'origine du relargage de CVM.

➤ Sur le Secteur de Malaunay-Le Houlme - PS OUEST

- 4 prélèvements (sur 33) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déiisopropyl (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [UDI Malaunay – Le Houlme](#).
 - L'eau desservant ce secteur provient du forage « des Anglais » gérés par le SIAEPA de Montville. À la suite des travaux réalisés en 2012/2013 – interconnexion de secours Ventelette / Montville, ces eaux (forage des Anglais) peuvent être mélangées avec celles en provenance du champ captant du Haut Cailly (ressources MRN).

- La Direction de la Régie Eau-Assainissement de la Métropole Rouen Normandie, œuvre auprès du SIAEPA de Montville pour assurer, via l'interconnexion de secours Ventelette / Montville, un accroissement de leur prélèvement (achat d'eau en gros) afin de garantir un taux de dilution suffisant et le respect de la norme.
 - Pour information la Direction de l'Eau de la Métropole a validé le principe d'un prélèvement jusqu'à hauteur de 2000 m³ par jour, les prélèvements sont en moyenne de 800 m³/jour.
 - En janvier 2020, le SIAEPA de Montville, a réduit de 85 % la production du forage des Anglais après remise en service du forage des Sondres non touchée par la pollution.
 - Par ailleurs, l'alimentation en eau de la commune du Houlme a été basculée sur la ressource de Maromme, progressivement (en 3 phases) au cours du 1er semestre 2019, réduisant le périmètre impacté.
- **Sur le Secteur de Maromme - PS Nord-Ouest**
- 1 prélèvement (sur 70) non-conforme sur le paramètre Plomb (maximum mesuré 16,6 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur **UDI Maromme Usine de Traitement**.
 - Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.
- **Sur le Secteur de Jumièges**
- 3 prélèvements (sur 12), non-conformes pour le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,12 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **UDI Jumièges**.
 - Suite à la persistance de ces résultats non-conformes (liés à la dégradation de la ressource) et malgré la mise en service de l'interconnexion entre Yainville et Jumièges, l'eau du forage de Jumièges est diluée avec celle de Yainville, le taux de dilution a été porté de 50%, à 63 % et enfin 75% en juin 2020 afin de respecter les normes de potabilité.

Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées, en Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu le 22 avril 2013 un avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur sanitaire Maximale (VMax).

Pour Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl : cette valeur est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

- Une dérogation concernant les paramètres Triazines (dont Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl) a été accordée sur les secteurs UDI Saint-Martin-de-Boscherville et UDI Bardouville.
- Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
 - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion de secours avec l'unité de potabilisation située à Maromme.

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2015 : Indice 108.3 ARS en %	2016 : Indice 108.3 ARS en %	2017 : Indice 108.3 ARS en %	2018 : Indice 108.3 ARS en %	2019 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	60%	60%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	50%	50%	50%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3	59,54%	59,58%	59,77%	60,39%	60,21%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **60,2%**.

Études DUP

- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
 - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
 - Acquisition de la bétouille de la Triboudaine à Quincampoix
 - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
 - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
 - Demande par la DDTM de réaliser une étude d'impact des prélèvements futurs, à intégrer au dossier d'enquête publique

- **DUP Moulineaux (révision) :**
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
 - Finalisation de l'étude d'incidences en septembre 2019 et présentation de l'ensemble de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser » engagée depuis 2014 aux services de l'Etat (DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer – AFB Agence Française de la Biodiversité) en octobre 2019
 - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité suite traçages positifs de bétouilles en 2018-2019 (contexte BAC Varras-Moulineaux) rendu en décembre 2019

- **DUP Carville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Dossier de consultation des services de l'État - Phase administrative commandée 11/10/18
 - Dépôt du dossier de consultation des services auprès de l'ARS en septembre 2019

- **DUP Bardouville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017
 - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
 - Chiffrage du coût de la protection finalisé en septembre 2019
 - Dossier de consultation des services de l'État - Phase administrative commandée en octobre 2019

- **DUP Orival et Ecameaux (révision) :**
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Présentation de l'avis de l'hydrogéologue agréé début janvier 2020

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- **BAC de Fontaine-sous-Préaux**
 - Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
 - Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le 2nd programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2020.
 - Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
 - Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.

- Acquisition des périmètres de protection satellite - La Triboudaine à Quincampoix.
 - Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
 - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
 - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
 - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
- **BAC de Moulineaux et des Varras**
 - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
 - Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX, NOUVEAU MONDE et ECAMEAUX (MRN).
 - Programme d'action agricole : 2ème programme d'action - 2018/2021 - durée 3 ans.
 - Ce nouveau programme recentre les objectifs et indicateurs sur un nombre plus réduit mais mieux ciblé d'actions à la suite d'une concertation avec les partenaires agricoles. Ces actions concernent :
 - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentielles, notamment vis-à-vis des risques de transfert rapide vers le milieu ;
 - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
 - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
 - ✓ Suivi renforcé et recherche de matières actives ;
 - ✓ La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - ✓ Étude et traçages de bétouilles complémentaires (impact sur la révision DUP Moulineaux).
 - **BAC des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival**
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN.
 - Le diagnostic et l'animation agricole sont communs sur les périmètres des captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN).
 - **BAC de Bardouville**
 - Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016.
 - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN.
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'Aire d'Alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
 - **BAC de Carville**
 - Lancement étude février 2015
 - Traçage bétouilles : avril 2015
 - Phase étude environnementale : octobre 2015
 - Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016
 - Animation agricole globalisée sur les AAC de Saint-Aubin-Epinay, Les Longues Raies, Darnétal, Les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles)
 - **BAC de Jumièges**
 - Phase étude environnementale finalisée en février 2017
 - Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017
 - Arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges
 - Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat)
 - Programme d'actions agricole (pour 3 ans) en cours d'élaboration, en concertation avec la profession, les services de l'État et l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- **BAC de Oissel (La Perreuse et le Catelier)**

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude BAC de Oissel (La Perreuse et le Catelier)
- Démarrage de l'étude au 1^{er} trimestre 2020 (suivi analytique renforcé)

- **BAC de Quevillon**

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude BAC de Quevillon
- Démarrage de l'étude au 1^{er} trimestre 2020 (suivi analytique renforcé)

Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 ».

La protection est toujours efficace et conforme aux prévisions. Une révision des fonctionnements des forages industriels fonctionnant pour cette protection pourrait être demandés en 2020/2021 compte tenu de la baisse des concentrations en éléments azotés observée et de la fin des travaux de déconstruction.

Étude pollution au solvant chloré – Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly. Cette seconde phase a été restreinte au secteur de Montville d'un commun accord entre le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, l'INERIS et l'AESN en raison du retard significatif pris dans la réalisation de l'étude et de la réévaluation du coût de réalisation des qualitomètres. L'étude pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) à l'issue du diagnostic sur le secteur de Montville.

- Réalisation de 8 qualitomètres à Montville et 1^{ère} campagne d'analyses en 2018
- Présentation en mars 2019 des résultats de la 1^{ère} campagne d'analyses et du protocole envisagé pour la 2^{nde} campagne d'analyses
- Réalisation de 6 qualitomètres au cours de l'été 2019 et 2^{nde} campagne d'analyses à l'automne 2019
- Restitution des résultats de l'étude attendus pour mars 2020

Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre 50 000 m³/jour tout en respectant des critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site. À ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m³/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

Les études historiques des activités industrielles, des stockages de polluants et des influences potentielles est terminée. Les études géologiques sont également terminées et permettent de mieux connaître entre autres, les épaisseurs de craie, la position de la faille de Rouen, les influences et les zones de bonne productivité. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'essais de forage seront disponibles en 2020 pour permettre de réaliser les travaux d'étude de recherche en eau sur les meilleurs sites potentiels.

Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

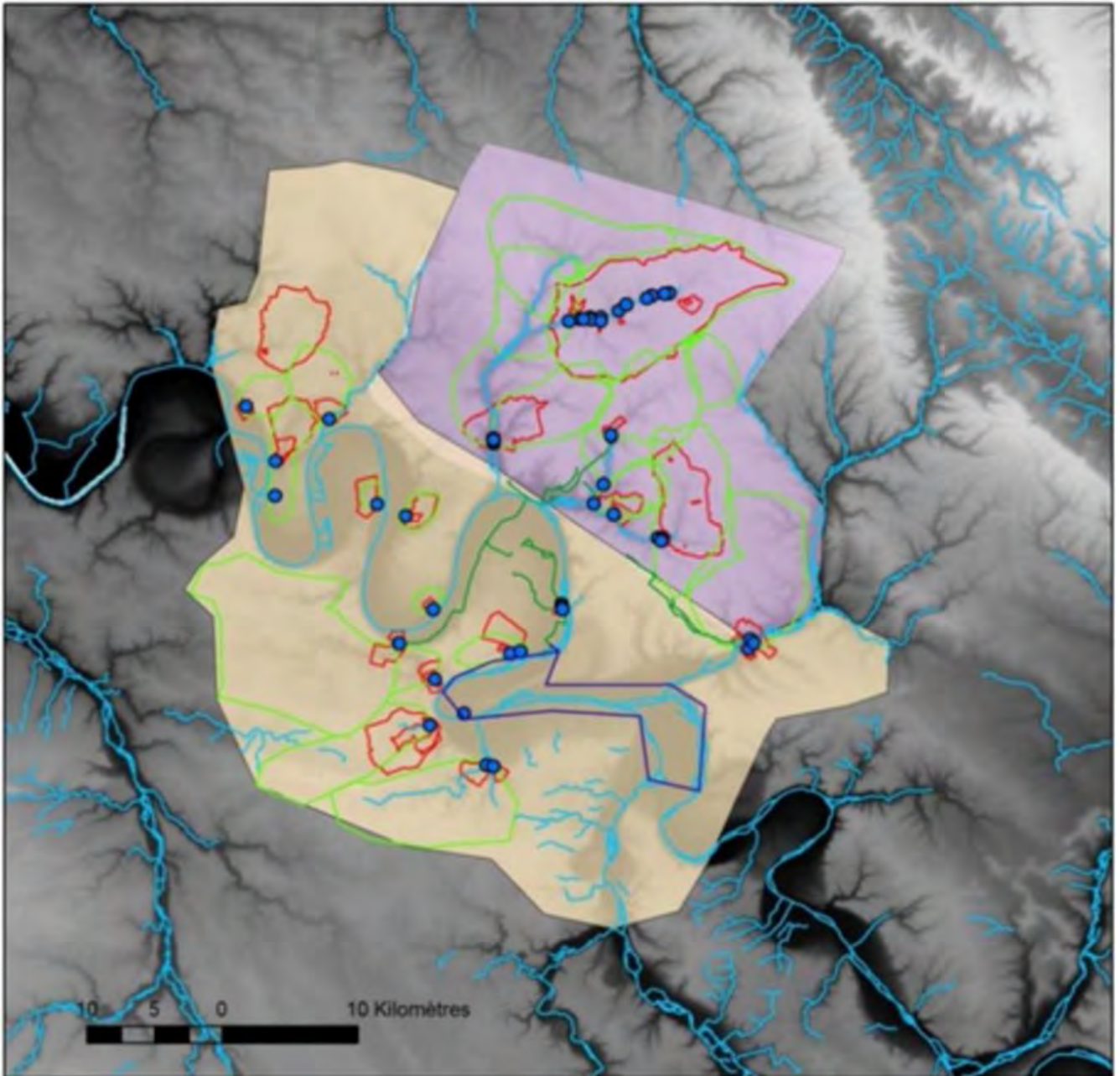
Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et la Métropole.

Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro-géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types est attendu en 2021.

Les caractérisations géologiques plus précises ont été réalisées. La géologie du secteur d'étude est connue de façon beaucoup plus précise. Les deux campagnes de mesures permettant le calage de la modélisation ont pu être réalisées en tenant compte des conditions de recharge de nappe (seconde en juin 2020). Les conditions de mesures sont les suivantes : Basses eaux plateaux et vallées / Hautes eaux plateaux et basses eaux vallée. Ces éléments permettent de débiter la construction du modèle hydrogéologique pour un livrable en 2021. Des articles scientifiques sont en préparation.



Surface couverte par la modélisation

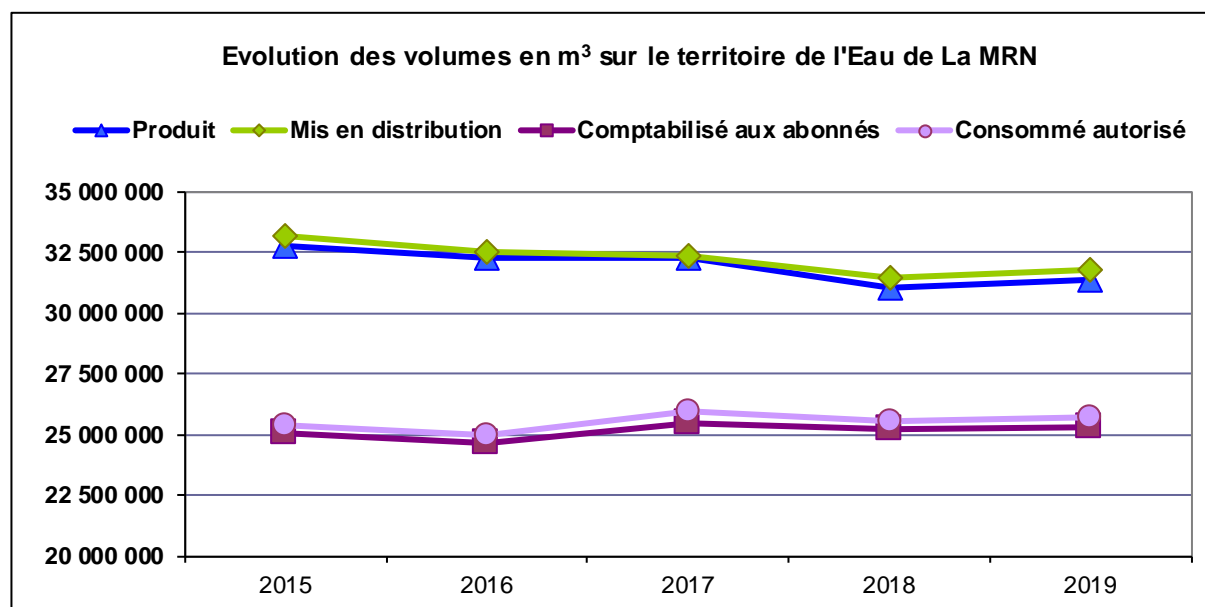
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

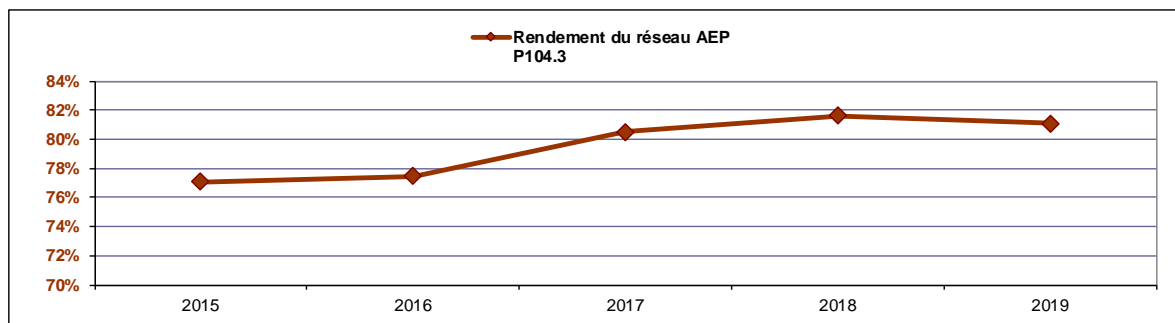
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution NN-1	N/an 2015
V1 Volumes prélevés	34 084 472	33 499 619	33 467 882	32 401 593	32 749 387	1,1%	-3,92%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 272 073	1 220 057	1 214 241	1 356 901	1 360 339	0,3%	6,94%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	32 812 399	32 279 562	32 253 641	31 044 692	31 389 048	1,1%	-4,34%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 071 365	983 409	989 578	970 948	934 242	-3,8%	-12,80%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	722 817	758 846	829 673	534 123	505 868	-5,3%	-30,01%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	33 160 947	32 504 125	32 413 546	31 481 517	31 817 422	1,1%	-4,05%
V7 Volumes de service du réseau	179 714	153 302	207 246	160 138	167 579	4,6%	-6,75%
V8 Volumes comptabilisés	25 040 882	24 693 197	25 487 500	25 191 543	25 277 078	0,3%	0,94%
V9 Volumes autorisés non comptés	169 935	160 310	239 101	242 028	259 518	7,2%	52,72%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 390 531	25 006 809	25 933 847	25 593 709	25 704 175	0,4%	1,24%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	77,07%	77,46%	80,51%	81,61%	81,09%	-0,6%	5,22%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 903	2 911	2 910	2 961	2 968	0,3%	2,26%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	7,66	7,35	6,52	5,82	6,04	3,7%	-21,24%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	7,33	7,06	6,10	5,45	5,64	3,6%	-23,07%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	24,65	24,25	25,20	24,18	24,19	0,1%	-1,85%
Nombre d'abonnés : N	189 738	195 302	193 033	195 643	198 232	1,3%	4,48%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	65,36	67,09	66,34	66,08	66,78	1,1%	2,17%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution N/N-1	N/an 2015
Rendement du réseau AEP P104.3	77,07%	77,46%	80,51%	81,61%	81,09%	-0,6%	5,22%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	7,7	7,4	6,5	5,8	6,0	0,3%	-21,2%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	7,3	7,1	6,1	5,4	5,6	3,7%	-23,1%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	24,6	24,2	25,2	24,2	24,2	3,6%	-1,8%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2019 à **81,09%**

L'amélioration du rendement de réseau s'infléchit légèrement mais reste supérieur à 80%. Sur les 5 dernières années, on observe un gain de **5,22%**, soit 4 points.

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

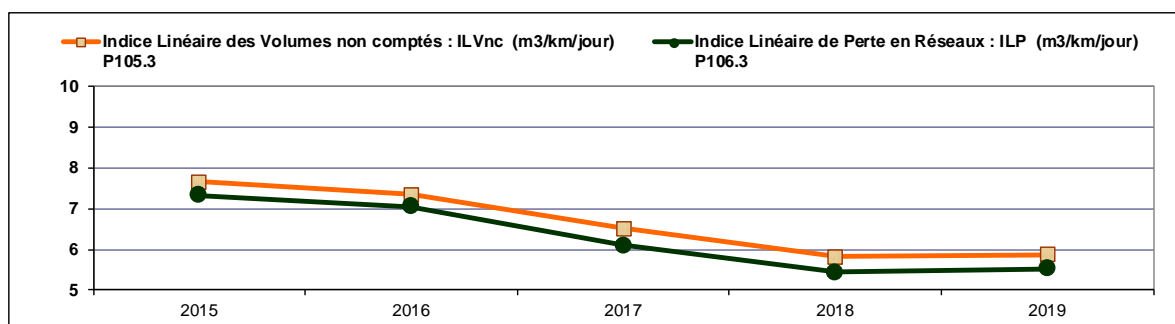
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 81,09%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (\text{ILC}) = 70 + 4,838 = 74,838$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la période 2015/2019 est de **23,1%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2019 à **5,64 m³/km/jour**.



L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

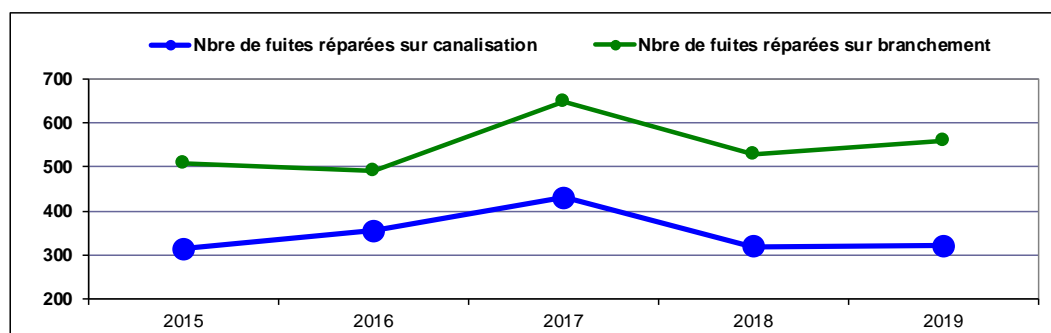
L'indice linéaire de consommation (ILC) de **24,19 m³/km/jour**, est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 26,3 m³/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Jumièges de 6,6 m³/km/jour sont caractéristiques d'un service rural. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en diminution de **1,8%**.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **6,04 m³/km/jour**. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de **21,2%**.

Fuites

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de fuites réparées sur branchement	508	492	647	530	560
Nbre de fuites réparées sur canalisation	315	355	430	319	322
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 571	1 173	1 116	878	1 033
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 386	2 020	2 193	1 727	1 915

Le nombre observé sur les dispositifs de comptages est peu représentatif. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisation en km	2 903	2 911	2 910	2 961	2 968
Nbre de fuites réparées sur canalisation	315	355	430	319	322
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,11	0,12	0,15	0,11	0,11

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de branchements	128 749	129 920	130 358	130 805	131 217
Nbre de fuites réparées sur branchement	508	492	647	530	560
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,39	0,38	0,50	0,41	0,43

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

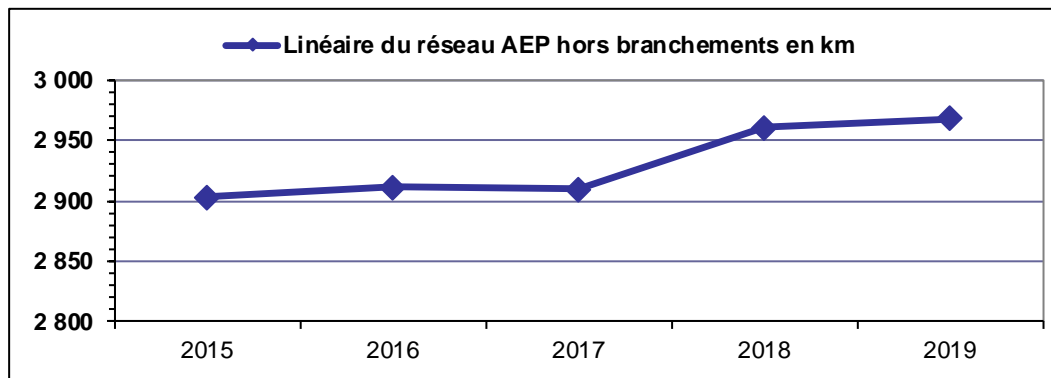
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN est de **1,20 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	NN-1	N/an 2015
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 903	2 911	2 910	2 961	2 968	0,3%	2,3%



L'augmentation de linéaire observée est principalement due à la mise à jour des données dans le SIG avec la prise en compte des travaux d'extension réseau (dont 8 km en 2018 – liaison secours Plateau EST « Chapelle/Vaubeuges ») et l'intégration des linéaires de canalisation suite à la rétrocession dans le domaine public des lotissements.

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,79%**.

Sur les 5 dernières années, le renouvellement annuel de réseau est passé de 0,55% à 0,90%, en progression de **64,3%**.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2019, cet effort a porté sur 3,277 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	NN-1	N/an 2015
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	15,921	22,478	24,093	27,568	26,744	-3,0%	68,0%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,55%	0,77%	0,83%	0,93%	0,90%	-3,2%	64,3%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,57%	0,63%	0,68%	0,74%	0,79%	6,9%	37,7%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **109,7**.

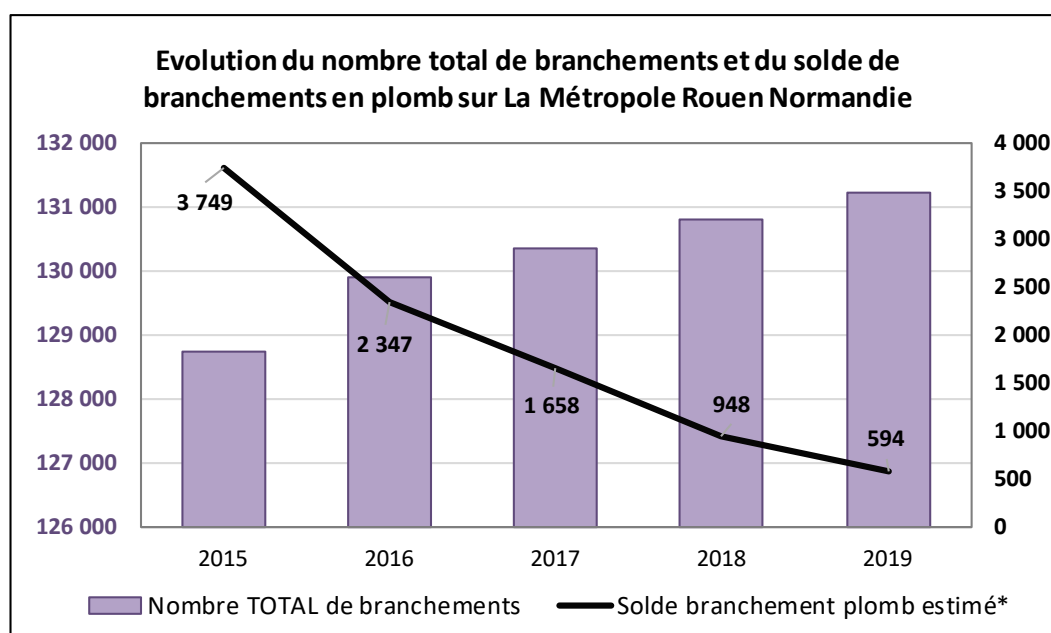
Branchements

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1	N/an 2015
Nombre TOTAL de branchements	128 749	129 920	130 358	130 805	131 217	0,31%	1,92%
Nombre de branchements Neufs	429	450	604	510	510	0,00%	18,88%
Nombre de branchements Supprimés	98	73	166	63	98	55,56%	0,00%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	22	19	22	5	9	80,00%	-59,09%
Nombre de branchements Renouvelés	2 150	2 339	2 035	1 702	1 371	-19,45%	-36,23%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	1 787	1 383	667	705	345	-51,06%	-80,69%
Solde branchement plomb estimé*	3 749	2 347	1 658	948	594	-37,34%	-84,16%
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	2,60%	1,49%	0,96%	0,72%	0,45%		

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2019, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2019, le nombre de branchements est de 131 217 unités.

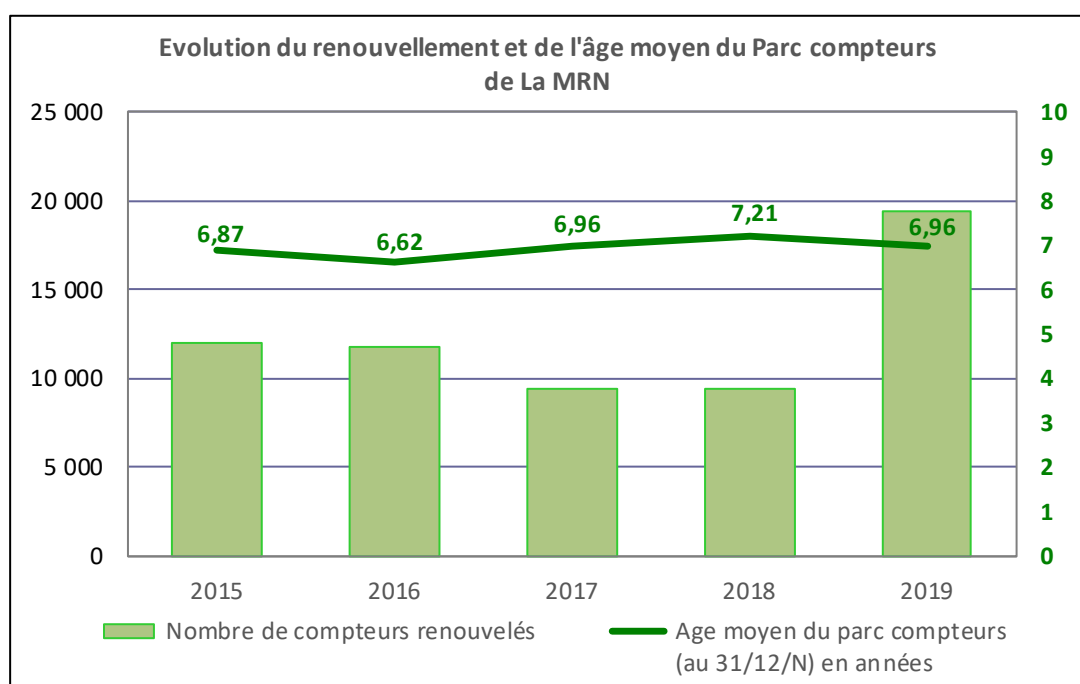
Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 510 unités, en parallèle 98 branchements ont été supprimés dont 9 branchements plomb. Le nombre de branchements renouvelés en 2019 est de 1 371, dont 345 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1	N/an 2015
Nombre TOTAL de compteurs	194 208	196 488	200 088	202 575	205 438	1,41%	5,78%
Nombre de compteurs renouvelés	12 022	11 745	9 391	9 440	19 364	105,13%	61,07%
Taux de renouvellement	21,35%	22,36%	14,79%	10,50%	16,92%	61,20%	-20,77%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,87	6,62	6,96	7,21	6,96	-3,42%	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).



L'accélération du nombre de compteurs renouvelés sur 2019, est le résultat de la volonté de passage de relevé d'index visuel à des relevés par radio. Dans ce contexte un marché spécifique de renouvellement compteurs équipés tête radio a été passé sur le périmètre de la Régie (2019-2022).

Le nombre global de compteurs équipés radio est de 140 635 unités, la couverture est de 68,5% du parc.

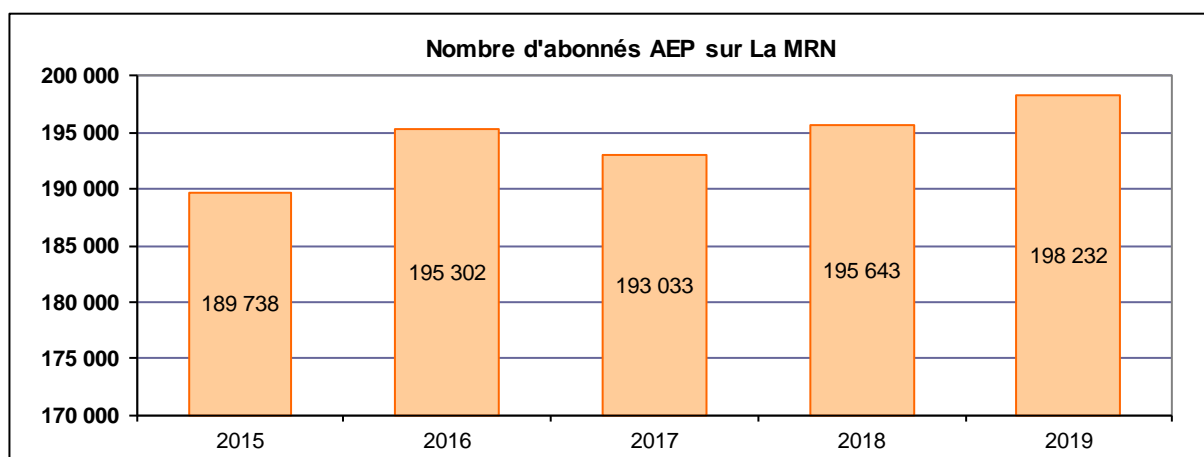
Cette technologie radio permet de s'affranchir de la présence de l'utilisateur lors du relevé d'index.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	NN-1	N / an 2015
Nombre d'Abonnés Domestiques	189 473	195 053	192 567	195 505	198 028	1,3%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	265	249	466	138	204	47,8%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	189 738	195 302	193 033	195 643	198 232	1,3%	4,5%

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



On observe une augmentation de 1,3 % du nombre d'abonné en 2019, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de **4,5 %**.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,51.

2 - Volumes consommés

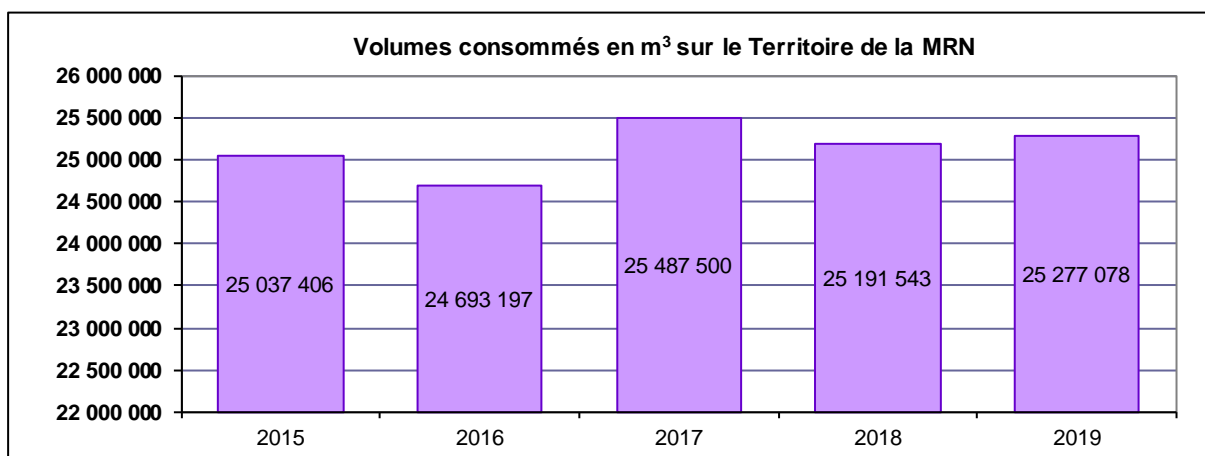
Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	NN-1	N / an 2015
TOTAL des volumes consommés en m ³	25 037 406	24 693 197	25 487 500	25 191 543	25 277 078	0,3%	0,96%

95% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 5% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 116,71 m³/an.

La consommation globale par habitant est de 139,27 litres/jour (base 365 jours).

Remarque : les valeurs sur les volumes consommés par les abonnés domestiques et les volumes consommés par les non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté.

Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	5 954	5 402	8 431	9 878	10 681	8,1%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	100%	100%	

❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	506	418	518	343	23,9%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	2,59	2,17	2,65	1,73	

Le nombre de réclamations écrites à prendre en compte pour ce calcul a été modifié et corrigé sur les années 2016 à 2018. Ainsi, le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2019 est de **1,73 pour 1000 abonnés**.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen- Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **4,34%**.

❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0046 €/m³**.

Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service			
	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2017	33 849	40 562,09 €	31 117	37 598,23 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2018	99 703	141 005,81 €	124 252	142 765,55 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2019	105 738	163 967,50 €	146 037	184 129,56 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2019

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2020

Commune	Nom ouvrage	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Briquets repris	Briquets renouvelés	Description
Amfreville-la-Mivoie	Mont Saint Rémy (rue du)	Renouvellement de canalisation	190		85	22	1	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Anneville-Ambourville	Chaussée du Pont (impasse)	Renouvellement de canalisation	376				5	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Anneville-Ambourville	Fontaine (chemin de la)	Renouvellement de canalisation	397				7	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Anneville-Ambourville	Fontaine (chemin de la)	Défense incendie	90				0	Renforcement du réseau pour DECI
Anneville-Ambourville	Grève (route de la)	Renouvellement de canalisation	870				12	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Anneville-Ambourville	Seigneurie (chemin de la)	Renouvellement de canalisation	500				3	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Bihorel	Carnot (rue) entre rue Lanjallay & rue Eugène Lecoq	Renouvellement de canalisation	410					Renouveler la canalisation et les branchements associés
Bihorel	Carnot (rue) entre rue Saint Michel & rue de la Libération	Renouvellement de canalisation	90					Renouveler la canalisation et les branchements associés
Bois-Guillaume	Bretèque (chemin de la)	Défense incendie	100				14	Renforcement du réseau pour DECI
Bois-Guillaume	Croisement rue Herbeuse / ancienne route de Darnétal	Sécurisation			9,8		0	Création maillage pour sécurisation de la distribution
Bois-Guillaume	Croisement rue Rouvre Vert / rue Sainte Venise	Sécurisation			83,1		0	Création maillage pour sécurisation de la distribution
Bois-Guillaume	Hameau des Champs	Renouvellement de canalisation	325,9			34	4	Renouveler la canalisation et les branchements associés rétrogradés
Bois-Guillaume	Moïse Bloch (rue)	Rationalisation du réseau		20			1	Rationaliser le réseau
Bois-Guillaume	Prévotière (rue de la)	Renouvellement de canalisation	420				1	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Bois-Guillaume	Sainte Venise (sente)	Renforcement du réseau	621,8			27	2	Renouveler et renforcer la canalisation, y compris les branchements associés
Bonsecours	Sainte Catherine (rue)	Renouvellement de canalisation	86				9	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Bonsecours	Traversée route de Paris (RD6014) entre chemin des Noyers & rue de Verdun	Renouvellement de canalisation	30	30			0	Renouveler la canalisation en place pour place et création maillage entre les réseaux de Rouen et de Bonsecours pour sécurisation
Bonsecours	Vert Buisson (square du)	Renouvellement de canalisation	86				6	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Canteleu	Parking Place Martin Luther King	Renouvellement de canalisation	195				0	Dévoisement canalisation
Cléon	ZA Couture	Extension du réseau	80				0	Etendre le réseau pour raccordement nouvelle ZA
Darnétal	Alfred Duthil (rue)	Renouvellement de canalisation			100		2	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Déville lès Rouen	Joseph Hue (rue)	Renouvellement de canalisation	760				37	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Duclair	RD 982	Renouvellement de canalisation	1 640	1 310			91	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Elbeuf	Léveillé (rue)	Renouvellement de canalisation	117			6	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Elbeuf	Oursel (rue)	Renouvellement de canalisation	130			19	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Elbeuf	Saint Amand (rue)	Renouvellement de canalisation	210			21	3	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Franqueville Saint Pierre	Gabriel Crochet (rue)	Renouvellement de canalisation	370			7	3	Renouveler la canalisation et les branchements associés, y compris maillage pour sécurisation sur DN350
Freneuse	Pont de l'Arche (rue de)	Défense incendie	326			7	2	Renforcement du réseau pour DECI
Hérouville	Grande Rue	Renforcement du réseau	1 090				25	Renouveler et renforcer la canalisation, y compris les branchements associés
Hérouville	Pierre Moulée (ruelle de la)	Renouvellement de canalisation	100				5	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
La Londe	Frété (rue) entre rue Gosselin & rue Hazet	Renouvellement de canalisation Rationalisation du réseau	450	540		11	2	Renouveler la canalisation et les branchements associés, y compris rationaliser le réseau
La Londe	Mare Plate (rue de la)	Renouvellement de canalisation	400				22	Renouveler la canalisation et les branchements associés

Commune	Nom ouvrage	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	Description
Le Grand-Quevilly	Eugène Delacroix (place)	Renouvellement de canalisation	150					Renouveler la canalisation et les branchements associés
Le Grand-Quevilly	Général Leclerc (avenue)	Dévoisement du réseau	300				4	Dévoier la canalisation située en domaine privé
Le Grand-Quevilly	Léon Blum (avenue)	Sécurisation	50				0	Maillage pour sécurisation et prélèvement échantillon canalisation pour analyse métallographique
Le Houleme	Couvreurs (impasse des)	Renouvellement de canalisation	46				3	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Charles de Gaulle (boulevard)	Sécurisation			75		1	Maillage pour sécurisation distribution ANIDER
Le Petit-Quevilly	rue Abbé Lémire / Bd Stanislas Girardin / Saint Julien	Rationalisation du réseau			70		0	Maillage pour amélioration de service (pression)
Le Trait	Chemin des Prairies	Renouvellement de canalisation	288				4	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Le Trait	Maréchal Lyautey (rue)	Renouvellement de canalisation	1 100				22	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Malaunay	Eglise (rue de l')	Défense incendie	435				24	Renforcement du réseau pour DECI
Mont Saint Aignan	Croix Vaubois (rue de la)	Renouvellement de canalisation	35				1	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Mont Saint Aignan	Ernest Lesueur (rue)	Rationalisation du réseau		164			7	Rationalisation par suppression de 164 ml de conduite
Montmain	Château (rue du)	Renouvellement de canalisation	365				8	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Moulineaux	Pierre Varenne (rue)	Renouvellement de canalisation	285				14	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Oissel	Manoir (rue du)	Renouvellement de canalisation	150				18	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Oissel	ruelles Dr Cotoni / Emile Zola entre rue Sevene & D18	Renouvellement de canalisation	600				14	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Bammeville (rue de)	Renouvellement de canalisation	235					Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Bernard Bicheray (avenue) Pont voie ferrée Vallourec	Renouvellement de canalisation	21				0	Renouveler la canalisation en place pour place
Rouen	Béthencourt Liaison entre le Quai et le Boulevard	Renouvellement de canalisation	146,5				0	Renouveler la canalisation par forage dirigé
Rouen	Cathédrale (place de la)	Renouvellement de canalisation	15				0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Cathédrale Sud (place de la)	Renouvellement de canalisation	45				4	Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Centre Commercial St Sever Entrée côté METRO	Renouvellement de canalisation	57	180			0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Corneille (pont) - Tête Sud ouvrage OA K	Renouvellement de canalisation Sécurisation	120		60		0	Renouveler la canalisation et les branchements associés y compris sécurisation
Rouen	Crosne (rue de)	Renouvellement de canalisation	45					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Dr Léonard (rue du)	Renouvellement de canalisation	265	265			3	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Ecuyère (rue) entre rue Rollon & rue Guillaume le Conquérant	Renouvellement de canalisation	65					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Gaston Boulet (Quai)	Extension du réseau			75,4		0	Etendre le réseau pour nouveau branchement et DECI
Rouen	Général Giraud (rue) entre rue Saint Eloi & rue du Vieux Palais	Renouvellement de canalisation	90					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Guillaume le Conquérant (rue)	Dévoisement de canalisation pour plantation d'arbres	110					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Henri IV (place) entre rue Saint Jacques & rue Anatole France	Renouvellement de canalisation	15					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Jules Massenet (rue)	Renouvellement de canalisation	478	370		67	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Lair (rue) entre rue Louis Poterat & rue Saint Julien	Renouvellement de canalisation	82			9	1	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Louis Bouilhet (rue) entre rue Francis Yard & rue de Bihorel	Renouvellement de canalisation	553,8			41	4	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Martainville /Molière /Dutuit	Renouvellement de canalisation	130					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Martin Luther King (Place)	Renouvellement de canalisation	65					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Paix (rue de la)	Renouvellement de canalisation	312			26	4	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Restout (Place)	Renouvellement de canalisation	60					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole

Commune	Nom ouvrage	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Branches repris	Branches renouvelés	Description
Rouen	Romain Rolland (rue)	Renouvellement de canalisation	273			11	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Rougemare Nord (Place de la)	Renouvellement de canalisation	150					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Rougemare Sud Ouest (Place de la)	Renouvellement de canalisation	55					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Saint André (rue)	Renouvellement de canalisation	330			32	7	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Saint Eloi (rue) entre rue Général Giraud & place de la Pucelle	Renouvellement de canalisation	65					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Sainte Marie (rue)	Renouvellement de canalisation	140			0	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Sainte Marie (rue)	Renouvellement de canalisation					5	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Sœur Marie-Ernestine (rue) entre route Darnétal & rue Franc Alleu	Renouvellement de canalisation	274,8			21	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Vieux Marché (place) Est entre rue Gros Horloge & rue Sainte Croix des Pelletiers	Renouvellement de canalisation	85					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Vieux Marché Nord (rue) entre rue Ste Croix des Pelletiers & rue Cauchoise	Renouvellement de canalisation	140					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Rouen	Vieux Palais (rue)	Renouvellement de canalisation	25					Renouvellement dans le cadre des travaux Cœur de Métropole
Sahurs	Petits Saules (Résidence)	Renouvellement de canalisation	425				19	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Saint Aubin lès Elbeuf	Nivert (rue)	Renouvellement de canalisation	110			10	7	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Aubin lès Elbeuf	Voltaire (rue) entre rue du Quesnot & rue Isidore Maillé	Renouvellement de canalisation	337			9	4	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Léger du Bourg Denis	Cyprès (rue des)	Renouvellement de canalisation	320				18	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Léger du Bourg Denis	Eglise (rue de l')	Renouvellement de canalisation	289				33	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Martin du Vivier	Vallée (route de la)	Renouvellement de canalisation	250				17	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Paër	Duclair (route de)	Défense incendie	336				10	Renforcement du réseau pour DECI
Saint Paër	Le Gefol	Renouvellement de canalisation	837				8	Renouveler et renforcer la canalisation, y compris les branchements associés
Saint Paër	Maison Blanche (Hameau de la)	Renouvellement de canalisation	250				15	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Saint Pierre de Manneville	RD 67 entre allée des Sorbiers & Château de Bellegarde	Défense incendie	340				9	Renforcement du réseau pour DECI
Saint Pierre de Varengeville	Cabotterie (chemin de la)	Renouvellement de canalisation	370				12	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Sainte Marguerite sur Duclair	Corderie (route de la)	Défense incendie	530				28	Renforcement du réseau pour DECI
Sainte Marguerite sur Duclair	Trait (route du)	Renouvellement de canalisation	1 285				59	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Notteville lès Rouen	Canadiens (avenue des)	Sécurisation			25		1	Maillage pour sécurisation et prélèvement échantillon canalisation pour analyse métallographique
Notteville lès Rouen	Immeuble Bourgogne	Renouvellement de canalisation	55	120			5	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Notteville lès Rouen	Immeuble Champagne	Renouvellement de canalisation	90				6	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Notteville lès Rouen	Immeuble Flandres	Renouvellement de canalisation	280				7	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Notteville lès Rouen	République (rue de la)	Renouvellement de canalisation	310				35	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Tourville la Rivière	ZA Garenne	Extension du réseau	200				0	Etendre le réseau pour raccordement nouvelle ZA
Yainville	RD	Renouvellement de canalisation	730				45	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Yainville	RD 982 (entre Essart et Christofle)	Renouvellement de canalisation		160			9	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Yainville	République (rue de la)	Renouvellement de canalisation	380				28	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Yainville - Duclair	Interconnexion	Sécurisation			3 980			Création interconnexion pour sécurisation
Yville sur Seine	Bac (rue du)	Défense incendie	102	118			3	Renforcement du réseau pour DECI
Yville sur Seine	Grand Jardin (allée du)	Renouvellement de canalisation	160				11	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Yville sur Seine	Tilleul (allée du)	Renouvellement de canalisation	45				0	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés

Présentation par service

1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

1 - Présentation du service

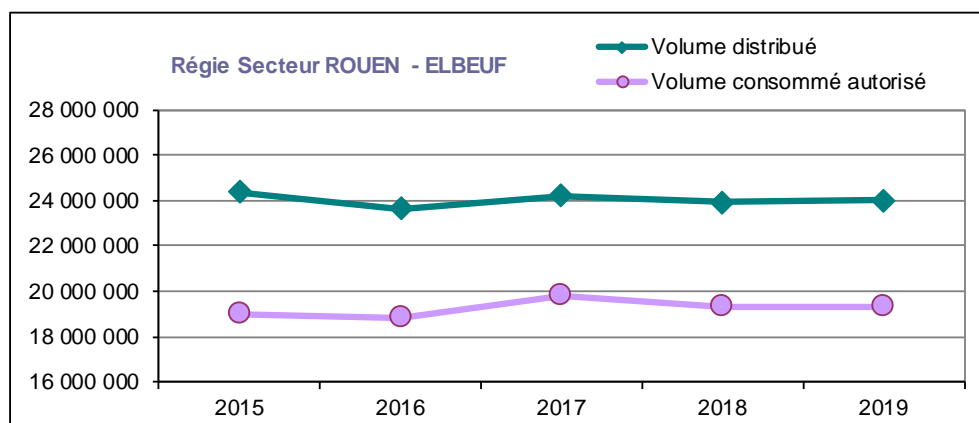
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Épinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 75% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente 366 783 habitants (selon recensement INSEE population totale 2017) soit 73,76% de la population.

2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		2015	2016	2017	2018	2019	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 110 000	1 206 500	848 660	698 200	798 935	14,4%
	Darnétal (Village)	457 500	462 369	474 350	469 520	434 686	-7,4%
	Douvville - Grande Aulnaie	469 429	470 700	561 650	661 990	683 767	3,3%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 333 100	6 057 400	6 130 100	5 808 460	5 260 931	-9,4%
	Fontaine sous Préaux (Village)	27 200	30 400	29 280	32 100	31 287	-2,5%
	Moulineaux	4 828 500	4 530 500	4 547 100	4 393 600	5 021 356	14,3%
	Oissel - Catelier	249 420	249 880	248 080	245 630	242 206	-1,4%
	Oissel - Perreuse	444 880	424 900	435 120	422 350	404 280	-4,3%
	Radepont - Château	569 200	259 870	452 210	288 030	178 009	-38,2%
	Radepont - Petite Aulnaie	808 720	750 350	1 037 450	627 600	343 535	-45,3%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	423 700	495 500	173 275	332 015	276 104	-16,8%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	67 800	72 720	39 095	59 495	64 286	8,1%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	207 570	208 380	212 410	219 660	219 633	0,0%
	St Léger du BD - Vieux Château	197 970	201 620	197 870	184 330	180 571	-2,0%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	6 036 450	5 952 100	6 582 900	7 028 810	7 515 726	6,9%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	351 622	367 780	458 420	210 590	56 570	-73,1%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 422 267	1 304 610	1 251 490	1 437 350	1 420 374	-1,2%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	426 259	592 520	592 110	681 830	832 210	22,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	322 683	325 400	305 290	269 270	261 771	-2,8%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	128 363	130 170	117 100	102 030	100 637	-1,4%
TOTAL : V1	24 882 633	24 093 669	24 693 960	24 172 860	24 326 874	0,6%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 025 926	956 006	1 041 136	1 116 396	1 158 790	3,8%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		23 856 707	23 137 663	23 652 824	23 056 464	23 168 084	0,5%
Volumes importés en gros (1)	En provenance EdN (> Bel Air)				96 675	125 048	29,3%
	En provenance EdN (> Chatelet)	469 400	468 200	442 470	490 536	394 028	-19,7%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	3 500	3 792	493	567	1 473	159,8%
	Achat SIAEPA vers Montmain				54 581	78 462	43,8%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille + Yville)	100 339	43 842	41 445	21 477	18 872	-12,1%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	188 653	208 720	270 966	231 992	248 364	7,1%
	TOTAL : V4	761 892	724 554	755 374	895 828	866 247	-3,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (> Fond du Val - Mont Saint Aignan)	1 532	1 945	2 176	2 182	2 115	-3,1%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	245 678	217 807	189 833	0	0	0,0%
	TOTAL : V5	247 210	219 752	192 009	2 182	2 115	-3,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		24 371 389	23 642 465	24 216 189	23 950 110	24 032 216	0,3%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	165 473	136 815	191 230	146 986	149 857	2,0%
Volumes comptabilisés : V8		18 705 568	18 548 679	19 397 630	18 965 105	18 959 194	0,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	144 903	137 003	216 564	218 711	235 411	7,6%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 014 763	18 822 497	19 805 424	19 330 801	19 344 462	0,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		78,24%	79,80%	81,93%	80,71%	80,50%	-0,27%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 950,191	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639	0,5%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		7,96	7,14	6,76	6,82	6,91	1,3%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		7,53	6,76	6,19	6,32	6,38	1,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		27,06	26,71	28,07	26,44	26,34	-0,4%
Nombre d'abonnés : N		135 822	141 049	139 081	140 977	142 788	1,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		69,65	72,20	71,25	70,37	70,95	0,8%



Réseau

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 950,191	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 405,036	2 409,691	2 409,566	2 462,452	2 473,024

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de branchements	90 969	91 233	91 511	91 822	92 077
Nombre de branchements Neufs	294	324	402	360	336
Nombre de branchements Supprimés	80	60	124	49	81
Nombre de branchements Renouvelés	2 068	2 189	1 796	1 280	813
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	22	18	22	5	9
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	1 465	1 240	656	698	340
Solde branchement plomb estimé*	3 581	2 323	1 645	774	593
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	3,94%	2,55%	1,80%	0,84%	0,64%

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2019, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, 349 branchements en plomb ont été éradiqués en 2019, le solde est estimé à 593 unités.

Compteurs

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de compteurs	138 685	140 317	142 918	144 568	146 711
Nombre de compteurs renouvelés	9 810	9 818	8 155	8 733	18 729
Taux de renouvellement	7,07%	7,00%	5,71%	6,04%	12,77%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	8,00	7,49	7,74	7,77	7,13

La couverture en compteurs équipés radio est de 64,3 %

Fuites

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de fuites réparées sur canalisation	204	193	230	225	165
Nbre de fuites réparées sur branchement	357	337	426	363	409
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 103	826	656	637	749
Nombre TOTAL de fuites réparées	1 664	1 356	1 312	1 225	1 323

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur canalisation	204	193	230	225	165
Linéaire de canalisation en km	1 950,191	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,105	0,099	0,118	0,112	0,082

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur canalisation	204	193	230	225	165
Linéaire de canalisation en km	1 950,191	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,105	0,099	0,118	0,112	0,082

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Nombre d'abonnés	135 822	141 049	139 081	140 977	142 615	173	142 788

Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Volumes consommés	18 705 568	18 548 679	19 397 630	18 965 105	17 824 443	1 134 751	18 959 194

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2019	781	1	99,87%	864	6	99,31%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Pour l'UDI Rouen-Bas-de-Ville et l'UDI Rouen-La-Jatte, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour l'UDI Rouen-Grand-Mare-Chatelet, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le flucénacet (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 17/02/2016).

Des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages. De plus, la station de traitement de Carville doit faire l'objet d'une réfection. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour les UDI Plateau-Est-Neuville et UDI Montmain, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Pour l'UDI Plateau-Est-Franqueville, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. La présence de perchlorates a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. Les actions correctives doivent être poursuivies. Par ailleurs, toutes les mesures doivent être prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies lors de ses éventuelles mises en service. A ce titre, un dépassement de la référence de qualité pour les spores sulfito-réductrice et pour la turbidité a été constaté (paramètre indicateur de mauvaise filtration vis-à-vis des parasites). Dans l'attente des travaux de sécurisation de l'alimentation de ce secteur, toutes les mesures doivent être prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies.

Pour l'UDI Darnétal, l'UDI St-Jacques, l'UDI Grand-Quevilly et l'UDI Grand-Couronne-Moulineaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI Fontaine sous Préaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation des captages.

Pour l'UDI Roncherolles-sur-le-Vivier, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'UDI St-Léger-du-Bourg-Denis, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le fénuron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l pendant deux mois (absence de valeur sanitaire de référence, conformément à l'avis de l'AFSSA du 17/02/2016). Des mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme sont mises en œuvre (arrêt du captage et modification des modalités d'alimentation de cette zone de distribution). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI Secteur-SUD-de-Rouen et l'UDI Oissel, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'UDI Maison-Brûlée, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour l'AMPA (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

Pour l'UDI Caudebec-lès-Elbeuf, l'UDI Elbeuf-Est, l'UDI Orival et l'UDI St-Pierre-lès-Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Pour l'UDI Freneuse et l'UDI St-Aubin-lès-Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour l'UDI Elbeuf-Buquet, et l'UDI Elbeuf-Ouest, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a respectivement révélé pour l'AMPA (pesticide) et le chlortoluron, un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (chacune des teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

Il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais et que les actions soient menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		Code indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,88%	99,75%	100,00%	100,00%	99,87%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,44%	98,73%	99,43%	99,65%	99,31%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%		
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 169 Darnétal		50,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 337 Sect. Plateau Est		68,5%	67,6%	69,9%	66,6%	64,6%
	UGE 236 CREA CAEBS		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf		60,7%	60,6%	60,8%	60,5%	60,3%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2	110	110	111	110	110	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	78,24%	79,80%	81,93%	80,77%	80,50%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	7,96	7,14	6,76	6,79	6,91	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	7,53	6,76	6,19	6,30	6,38	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,62%	0,67%	0,75%	0,73%	0,70%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,50	1,37	1,65	1,60	1,16	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	21,52	2,67	2,32	2,26	1,04	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	3,73%	3,83%	4,07%	3,27%	4,35%	

Remarque : révision du mode de comptage des réclamations écrites à compter de 2016

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régie Rouen-Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et les contrats de prestation de service PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houlme, Malaunay, St-Pierre-de-Varengeville, Yainville et Yville-sur-Seine.

Ce service distribue environ 4,1% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **24 617 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2017) soit 4,95% de la population.

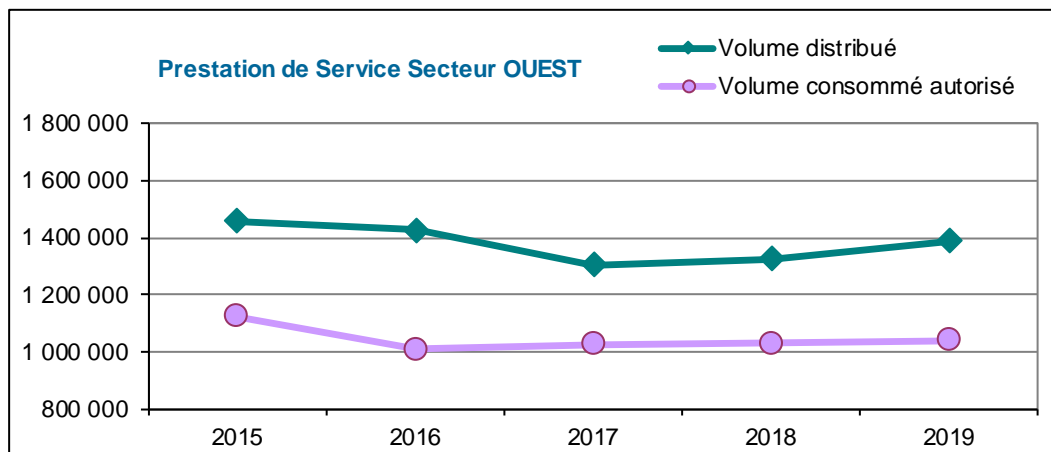
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/01/2021. Par avenant l'échéance du contrat a été ramené au **31 décembre 2020**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2015	2016	2017	2018	2019	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	282 026	287 399	259 865	284 999	298 424	4,7%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	138 363	157 118	156 498	142 554	151 065	6,0%
	Forage de Bardouville	48 501	29 107	44 057	40 223	37 108	-7,7%
	TOTAL : V1	468 890	473 624	460 420	467 776	486 597	4,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	632	648	598	747	786	5,2%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	526	526	526	526	526	0,1%
	Forage de Bardouville	3 603	263	526	526	526	0,1%
	TOTAL : V2	4 760	1 436	1 649	1 798	1 838	2,2%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		464 130	472 188	458 771	465 978	484 759	4,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	0	0	0	0	0	0,0%
	En provenance de Jumièges	0	0	0	0	0	0,0%
	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	16 527	23 660	20 932	21 236	29 520	39,0%
	En provenance de PS NO - Quevillon (> Bardouville) - (Interco en service le 23/02/2015)	96 439	108 809	86 331	94 540	113 612	20,2%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	41 416	29 204	26 620	30 870	19 951	-35,4%
	En provenance du SIAEPA de Montville	720 930	674 191	629 122	664 806	616 062	-7,3%
	En provenance de PS NO - ND de Bondeville	4	0	195	18	91 396	507655,6%
	En provenance Ventelette (PS NO > Houpeville))	161 439	169 058	149 853	151 793	169 736	11,8%
TOTAL : V4	1 036 755	1 004 922	913 053	963 263	1 040 277	8,0%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait	0	0	0	0	0	0,0%
	Vers Jumièges	2 332	3 544	27 668	77 099	84 133	9,1%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	535	1 370	573	458	466	1,7%
	Vers SIAEPA de Montville	7 885	8 408	13 796	23 008	43 944	91,0%
	Vers PS NO par Le Houleme (> N-D. de Bondeville)	24 046	31 755	13 963	83	2 218	2572,3%
	Vers Saint Paër (PSNO2018) par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	9 512	4 789	9 343	4 361	5 787	32,7%
	TOTAL : V5	44 310	49 866	65 343	105 009	136 548	30,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 456 575	1 427 244	1 306 481	1 324 231	1 388 488	4,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	3 506	3 519	3 482	3 985	6 752	69,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	1 116 504	1 003 263	1 018 265	1 022 637	1 028 432	0,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	4 189	4 004	3 829	4 249	4 694	10,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 124 199	1 010 786	1 025 576	1 030 871	1 039 878	0,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,85%	71,81%	79,52%	79,47%	77,14%	-2,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		241,032	244,695	245,486	243,089	243,339	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,87	4,75	3,22	3,40	4,05	19,3%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,78	4,66	3,14	3,31	3,92	18,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		13,28	11,88	12,18	12,80	13,25	3,5%
Nombre d'abonnés : N		10 680	10 841	10 968	11 062	11 205	1,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		44,31	44,30	44,68	45,51	46,05	1,2%



Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau en km hors branchements	241,032	244,695	245,486	243,089	243,339
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	287,292	295,095	296,131	294,044	294,514

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de branchements	9 252	10 080	10 129	10 191	10 235
Nombre de branchements Neufs	27	34	76	63	44
Nombre de branchements Supprimés	0	0	27	1	0
Nombre de branchements Renouvelés	107	0	56	70	283
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	0	0	0	0	0
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	27	0	1	0	0
Solde branchement plomb estimé*	2	2	1	1	1
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%

En 2016 la base de données branchements a été mise à jour

Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de compteurs	11 129	11 230	11 341	11 525	11 621
Nombre de compteurs renouvelés	1 290	1 513	678	316	323
Taux de renouvellement	11,59%	13,47%	5,98%	2,74%	2,78%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,72	5,51	5,44	5,87	6,40

La couverture en compteurs équipés radio est de 64,6%

Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de fuites réparées sur canalisation	34	38	34	21	26
Nbre de fuites réparées sur branchement	31	41	37	33	33
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	117	87	87	53	60
Nombre TOTAL de fuites réparées	174	166	158	107	119

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur canalisation	34	38	34	21	26
Linéaire de canalisation en km	241,032	244,695	245,486	243,089	243,339
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,141	0,155	0,139	0,086	0,107

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur branchement	31	41	37	33	33
Nombre de branchements	9 252	10 080	10 129	10 191	10 235
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,335	0,407	0,365	0,324	0,322

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Nombre d'abonnés	10 680	10 841	10 968	11 062	11 191	14	11 205

Répartition des volumes consommés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Volumes consommés	1 116 504	1 003 263	1 018 265	1 022 637	1 022 790	5 642	1 028 432

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2019	76	0	100,0%	117	9	92,3%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS OUEST.

Sur les UDI de YAINVILLE et UDI Yville-sur-Seine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Sur l'UDI de DUCLAIR, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Sur l'UDI de BARDOUVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Cependant concernant l'UDI Bardouville, le contrôle sanitaire a révélé, pour les triazines (pesticides), des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 2 mois pour la déséthylatrazine déisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre, dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion- mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans les aires d'alimentation des 2 captages).

De plus, sur une antenne du réseau d'Anneville-Ambourville (route de la Grève), la qualité de l'eau distribuée en 2019 est moyenne en raison de la présence de Chlorure de Vinyl Monomère (CVM) liée à la stagnation de l'eau très localisée dans les canalisations en PVC. Afin de garantir une eau conforme en tout point du réseau, des purges ont été mises en place sur le secteur concerné jusqu'à suppression, en février 2020, des canalisations en PVC responsables du problème.

Parallèlement, la démarche visant à mettre en évidence, à l'échelle de l'ensemble des zones de distribution, tous les secteurs avec relargage de CVM, doit être poursuivie.

Sur les UDI MALAUNAY Le HOULME, HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Sur les UDI HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole, l'eau est de bonne qualité chimique.

Sur l'UDI MALAUNAY Le HOULME, le contrôle sanitaire a révélé pour la déséthylatrazine déisopropyl (pesticide) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 4 mois (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme (solicitation de l'interconnexion existante) sont mises en œuvre par le syndicat d'eau de la région de Montville depuis février 2020.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

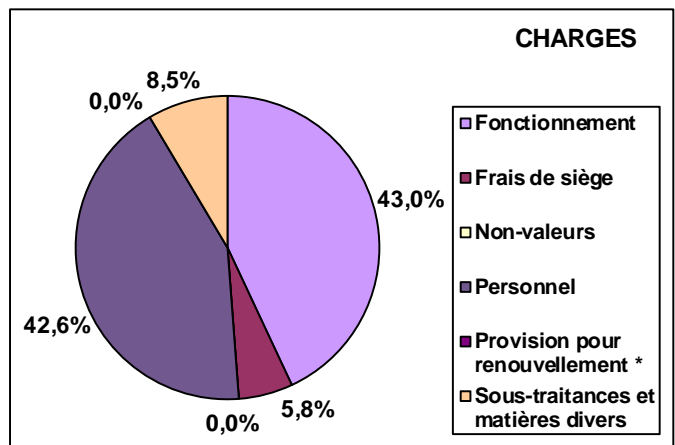
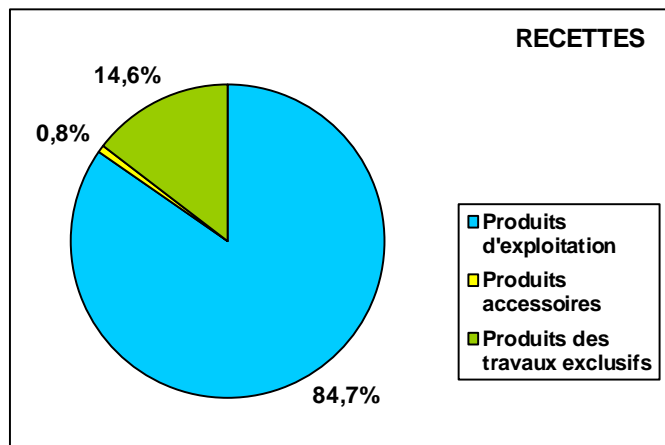
Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,2%	98,1%	100%	88,98%	92,31%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	30	30	104	106	106	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	77,85%	71,81%	79,52%	79,47%	77,14%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	3,87	4,75	3,22	3,40	4,05	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	3,78	4,66	3,14	3,31	3,92	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,63%	0,65%	0,50%	0,61%	1,14%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	3,18	3,51	3,10	1,90	2,32	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	0,67	0,65	0,91	0,81	0,62	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0						

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	705 308 €
	Produits accessoires	6 294 €
	Produits des travaux exclusifs	121 560 €
	Total	833 162 €
Charges	Fonctionnement	383 332 €
	Frais de siège	51 397 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	379 850 €
	Provision pour renouvellement *	0 €
	Sous-traitances et matières divers	76 134 €
	Total	890 713 €
Résultat Brut en 2019		-57 551 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »

1 - Présentation du service

Le service du Secteur « Nord-Ouest 2018 » est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Épinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville (le bas), Isneauville, Le Trait, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville (bas), Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

Ce service distribue environ 20,5% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **103 468 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2017) soit 20,81% de la population.

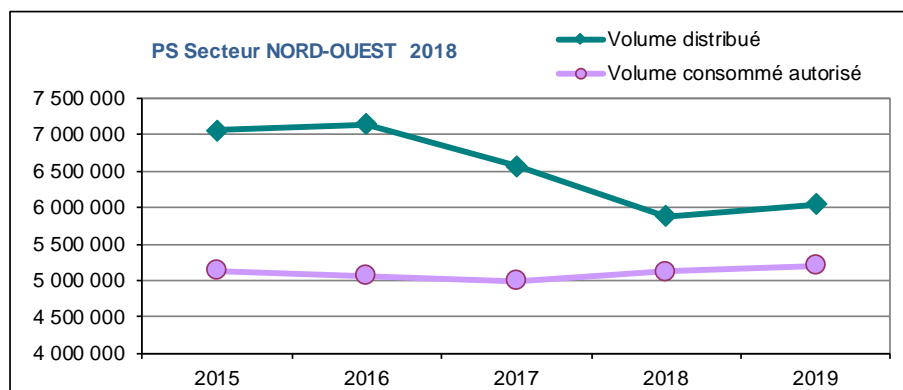
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 3 années à compter du 01/01/2018 jusqu'au **31/12/2020**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2018		2015	2016	2017	2018	2019	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 338 924	4 789 115	4 247 946	3 534 924	3 783 749	7,0%
	Sources de Maromme	3 169 917	2 891 965	2 831 052	3 081 836	2 995 926	-2,8%
	Forage de La Commanderie - Val de la Haye	163 840	154 490	174 475	141 384	174 126	23,2%
	Forage de La Neuville - Le Trait	428 824	436 895	461 004	452 293	362 111	-19,9%
	Forage de Duclair - vers St Paër	221 291	243 050	236 746	224 201	214 701	-4,2%
	Forage de Quevillon EDN (VE avant 01/07/2018)	261 260	274 807	239 030	254 053	326 634	28,6%
	TOTAL : V1	8 584 056	8 790 322	8 190 253	7 688 691	7 857 247	2,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	75 610	99 690	53 504	107 578	102 423	-4,8%
	Sources de Maromme	164 619	161 765	116 798	129 961	96 120	-26,0%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de La Neuville - Le Trait	360	365	365	365	365	0,0%
	Forage de Duclair - vers St Paër	360	365	365	365	365	0,0%
	Forage de Quevillon EDN (VE avant 01/07/2018)	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V2	240 949	262 185	171 032	238 269	199 273	-16,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		8 343 107	8 528 137	8 019 221	7 450 422	7 657 974	2,8%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (> Fond du Val - MSA)	1 532	1 945	2 182	1 836	2 115	15,2%
	En provenance du Houleme (> ND Bondeville)	24 046	31 749	13 963	83	2 218	2572,3%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre de Manneville)	1 817	2 919	2 998	4 059	1 225	-69,8%
	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	9 512	4 789	7 007	4 361	5 787	32,7%
	TOTAL : V4	36 907	41 402	26 150	10 339	11 345	9,7%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen Bel Air				96 675	125 048	29,3%
	Vers Rouen Chatelet	471 901	459 590	439 083	490 536	394 028	-19,7%
	Vers Le Houleme (> ND Bondeville)				18	91 396	507655,6%
	Vers Quevillon	7	34	8	4	4	0,0%
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	161 439	166 589	149 853	151 793	169 736	11,8%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	55 144	60 391	60 383	62 280	65 800	5,7%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	122 828	163 087	173 708	215 453	241 942	12,3%
	Vers SIAEPA de Montville (> Sect. Quincampoix)	382 245	439 235	531 827	404 240	358 599	-11,3%
	Vers SIAEPA de Montville (> SIDERO)	10 222	10 145	10 494	11 474	15 505	35,1%
	Vers SIAEPA de Montville (> Vaupalière rue des Forrières)				21 062	22 886	8,7%
	Vers Hameau de Gauville St Wandrille Rançon	12 107	14 399	16 768	24 810	13 901	-44,0%
	Vers les Yaux et les Communaux St Wandrille Rançon	9 536	8 461	6 572	8 311	8 119	-2,3%
	Vers Bardouville (PS OUEST)	96 439	108 809	86 331	94 669	113 612	20,0%
	TOTAL : V5	1 321 868	1 430 740	1 475 027	1 581 325	1 620 576	2,5%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		7 058 146	7 138 799	6 570 344	5 879 436	6 048 743	2,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	11 735	8 738	12 054	8 638	10 489	21,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$ (ou 366j)	5 105 120	5 034 728	4 959 936	5 099 472	5 180 218	1,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	19 360	18 955	18 285	18 600	18 875	1,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		5 136 215	5 062 421	4 990 275	5 126 710	5 209 582	1,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,07%	75,77%	80,36%	89,91%	89,06%	-0,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		664,773	666,145	665,556	667,809	666,655	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8,05	8,65	6,63	3,20	3,57	11,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		7,92	8,54	6,50	3,09	3,45	11,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		26,62	26,71	26,61	27,52	28,07	2,0%
Nombre d'abonnés : N		42 044	42 224	41 777	42 399	43 037	1,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		63,25	63,39	62,77	63,49	64,56	1,7%



Réseau

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau en km hors branchements	664,773	666,145	665,556	667,809	666,655
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	801,338	803,055	803,006	805,619	805,030

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de branchements	27 313	27 382	27 490	27 562	27 675
Nombre de branchements Neufs	105	82	123	85	128
Nombre de branchements Supprimés	18	13	15	13	15
Nombre de branchements Renouvelés	88	143	180	333	275
dont branchement plomb supprimés	0	1	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	295	143	10	7	5
Solde branchement plomb estimé*	161	17	12	0	0
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>0,59%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,04%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2019.

Compteurs

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de compteurs	43 166	43 698	44 572	45 221	45 842
Nombre de compteurs renouvelés	915	402	534	380	303
Taux de renouvellement	2,12%	0,92%	1,20%	0,84%	0,66%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	3,34	4,15	4,85	5,73	6,52

La couverture en compteurs équipés radio est de 81,7%

Fuites

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de fuites réparées sur canalisation	73	115	158	70	119
Nbre de fuites réparées sur branchement	115	108	182	128	109
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	341	256	355	181	216
Nombre TOTAL de fuites réparées	529	479	698	379	444

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur canalisation	73	115	158	70	119
Linéaire de canalisation en km	664,773	665,498	665,108	665,034	671,576
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,110	0,173	0,238	0,105	0,177

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2018	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur branchement	115	108	182	127	109
Nombre de branchements	27 313	27 382	27 490	27 562	27 675
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,421	0,394	0,662	0,461	0,394

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Nombre d'abonnés	42 044	42 224	41 777	42 399	43 020	17	43 037

Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Volumes consommés	5 101 644	5 034 728	4 959 936	5 099 472	5 042 140	138 078	5 180 218

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2019	241	0	100,0%	272	1	99,6%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS Nord-Ouest 2018.

Pour l'UDI SAHURS, et l'UDI LE-TRAIT, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI MAROMME-USINE-DE-TRAITEMENT, l'UDI MAROMME-MELANGE, l'UDI DEVILLE-lès-Rouen et l'UDI ISNEAUVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly et de Maromme pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI secteur ST PAER, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI ST MARTIN DE BOSCHERVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour des Triazines (pesticides) des teneurs proches ou égales à la norme de 0,1 µg/l.

Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion- mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans l'aire d'alimentation du captage).

Par ailleurs la démarche visant à mettre en évidence, à l'échelle des UDI, tous les secteurs avec relargage de CVM devra être poursuivie.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

(Synthèses ARS jointes en annexe)

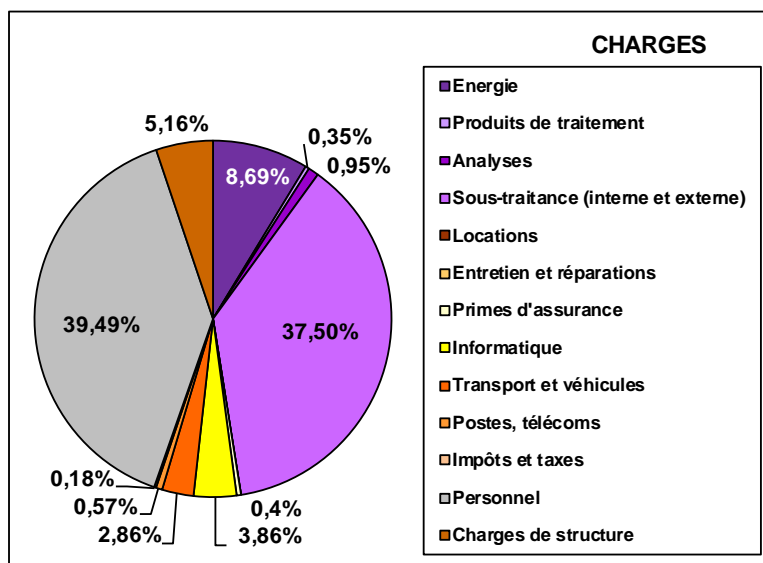
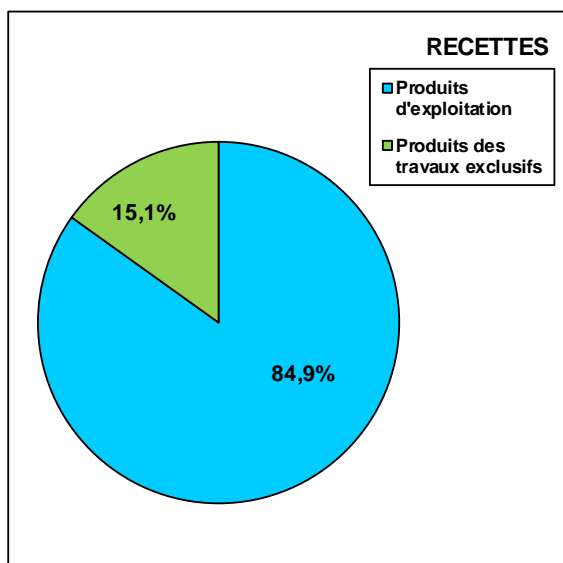
5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2018		Code indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,65%	99,62%	99,63%	99,63%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,33%	98,31%	99,67%	97,61%	99,63%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		50%	50%	50%	60%	60%
	Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Quevillon		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 334 Sect. Maromme		56%	56,2%	56,0%	60,0%	60,0%
	UGE 077 Sect. Sahurs		60%	60,0%	60%	60,0%	60,0%
	UGE 134 Le Trait		60%	60,0%	60%	60,0%	60,0%
	UGE 058 Sect. St Paër		60%	60,0%	60%	60,0%	60,0%
	UGE 057 St Martin de B.		60%	60,0%	60%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	103	103	104	109	109	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	77,07%	75,77%	80,36%	89,91%	89,06%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	8,05	8,65	6,63	3,20	3,57	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	7,92	8,54	6,50	3,09	3,45	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,44%	0,52%	0,60%	0,84%	0,97%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,36	1,30	1,39	1,27	0,95	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	5,90	2,77	1,68	4,46	4,23	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)	P 109.0						

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS Secteur Nord-Ouest 2018		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 642 184 €
	Produits des travaux exclusifs	648 525 €
	Total	4 290 709 €
Charges	Energie	373 797 €
	Produits de traitement	14 899 €
	Analyses	40 916 €
	Sous-traitance (interne et externe)	1 612 308 €
	Locations	
	Entretien et réparations	
	Primes d'assurance	17 039 €
	Informatique	166 184 €
	Transport et véhicules	122 949 €
	Postes, télécoms	24 541 €
	Impôts et taxes	7 598 €
	Personnel	1 697 873 €
	Charges de structure	221 829 €
	Total	4 299 933 €
Résultat Brut en 2019		-9 224 €



4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **2 394 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2017) soit 0,48% de la population.

Historique du contrat

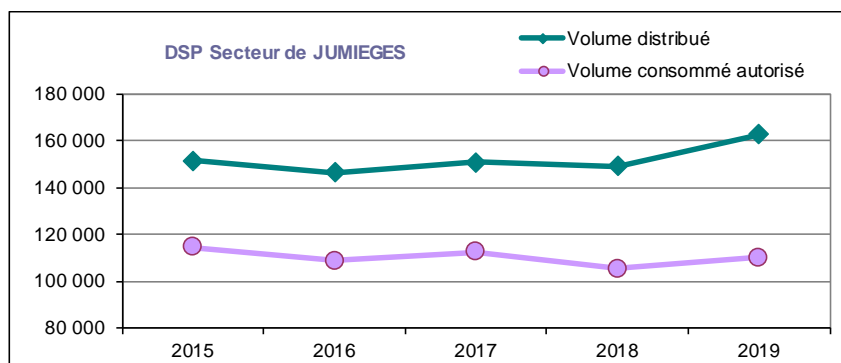
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au 31/01/2021, pour une durée initiale de 12 années. Par avenant l'échéance du contrat a été ramené au **31 décembre 2020**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

DSP Secteur de Jumièges		2015	2016	2017	2018	2019	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	149 253	142 004	123 249	72 266	78 669	
	TOTAL : V1	149 253	142 004	123 249	72 266	78 669	8,9%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	438	430	424	438	438	
	TOTAL : V2	438	430	424	438	438	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		148 815	141 574	122 825	71 828	78 231	8,9%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville (PS OUEST)	2 332	4 437	27 668	77 099	84 133	9,1%
	En provenance de Duclair (PS OUEST)	535	513	573	458	466	1,7%
	TOTAL : V4	2 867	4 950	28 241	77 557	84 599	9,1%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		151 682	146 524	151 066	149 385	162 830	9,0%
Volumes de service du réseau TOTAL : V7		480	1 757	480	529	481	-9,1%
Volumes comptabilisés Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365		113 690	106 527	111 669	104 329	109 234	4,7%
Volumes autorisés non comptés TOTAL : V9		463	433	423	468	538	15,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		114 633	108 717	112 572	105 326	110 253	4,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		75,57%	74,20%	74,52%	70,51%	67,71%	-4,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		46,774	46,701	46,701	46,626	45,796	-1,8%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,23	2,35	2,31	2,65	3,21	21,1%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,17	2,22	2,26	2,59	3,15	21,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		6,71	6,38	6,60	6,19	6,60	6,6%
Nombre d'abonnés : N		1 192	1 188	1 207	1 205	1 202	-0,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		25,48	25,44	25,85	25,84	26,25	1,6%



Réseau

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de réseau en km hors branchements	46,774	46,701	46,701	46,626	45,796
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,849	52,826	52,841	52,776	51,946

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de branchements	1 215	1 225	1 228	1 230	1 230
Nombre de branchements Neufs	3	10	3	2	2
Nombre de branchements Supprimés	2	0	0	0	2
Nombre de branchements Renouvelés	5	3	3	19	0
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TOTAL de compteurs	1 228	1 243	1 257	1 261	1 264
Nombre de compteurs renouvelés	7	12	24	11	9
Taux de renouvellement	0,57%	0,97%	1,91%	0,87%	0,71%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	4,75	5,63	6,38	7,63	8,21

La couverture en compteurs équipés radio est de 98,9%

Fuites

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de fuites réparées sur canalisation	4	9	8	3	12
Nbre de fuites réparées sur branchement	5	6	2	6	9
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	10	4	18	7	8
Nombre TOTAL de fuites réparées	19	19	28	16	29

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur canalisation	4	9	8	3	12
Linéaire de canalisation en km	46,774	46,701	46,701	46,626	45,796
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,086	0,193	0,171	0,064	0,262

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de fuites réparées sur branchement	5	6	2	6	9
Nombre de branchements	1 215	1 225	1 228	1 230	1 230
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,412	0,490	0,163	0,488	0,732

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

DSP Secteur de Jumièges	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Nombre d'abonnés	1 192	1 188	1 207	1 205	1 202	0	1 202

Répartition des volumes consommés

DSP Secteur de Jumièges	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2019
Volumes consommés	113 690	106 527	111 669	104 329	109 234	0	109 234

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS DSP Secteur de Jumièges	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2019	13	0	100,0%	24	3	87,5%

Pour l'UDI Jumièges, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour la déséthylatrazine déisopropyl (pesticide) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 3 mois (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). La mise en œuvre des mesures correctives doit être poursuivie (dilution maîtrisée). De plus des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

(Synthèse ARS jointe en annexe)

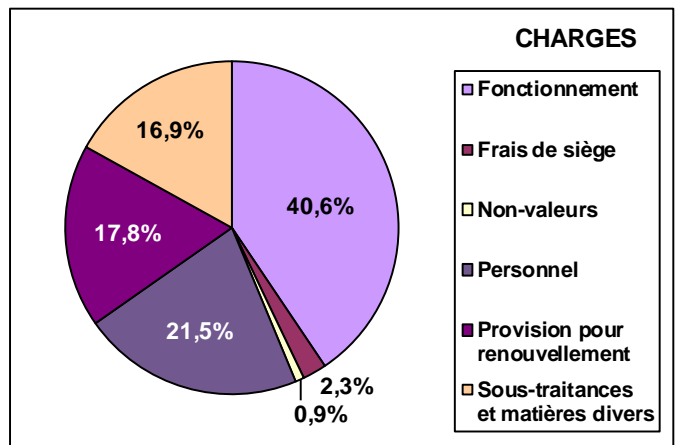
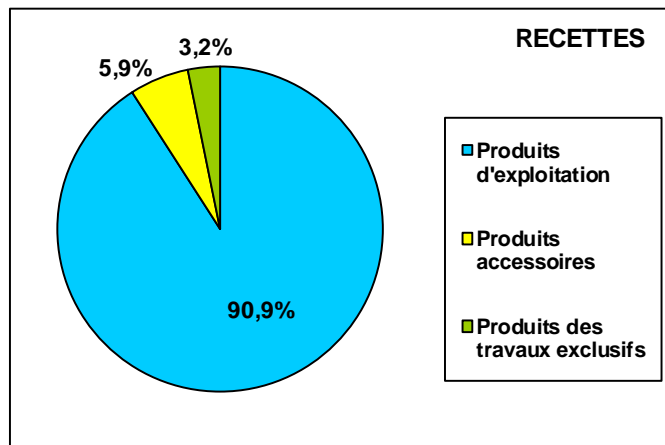
5 - Indicateurs de performance

DSP Secteur de Jumièges		Code indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	90,9%	91,7%	95,5%	95,7%	87,5%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	104	104	104	109	109
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	75,57%	74,20%	74,52%	70,51%	67,71%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	2,23	2,35	2,31	2,65	3,21
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	2,17	2,22	2,26	2,59	3,15
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,72%	0,72%	0,84%	0,85%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	6,71	3,37	6,63	6,64	4,16
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	5,03	4,21	13,26	1,66	4,99
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,57%	0,99%	2,56%	1,79%	1,46%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

DSP Secteur de Jumièges		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	99 543 €
	Produits accessoires	6 462 €
	Produits des travaux exclusifs	3 489 €
	Total	109 494 €
Charges	Fonctionnement	63 286 €
	Frais de siège	3 613 €
	Non-valeurs	1 329 €
	Personnel	33 557 €
	Provision pour renouvellement	27 754 €
	Sous-traitances et matières divers	26 417 €
	Total	155 956 €
Résultat Brut en 2019		-46 462 €



Un avenant de fin de contrat est en cours, ce dernier prendra en compte l'ensemble des données concernant le solde des comptes de renouvellement.

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2019

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2019 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 302	1 467	141 826	19,331	1 257	11	1 494	2	5
Anneville-Ambourville	1 212	495	44 494	24,221	526	0	527	0	1
Bardouville	644	283	31 025	14,393	289	0	294	2	1
Belbeuf	2 251	994	89 235	29,152	769	10	1 016	0	8
Berville-sur-Seine	566	226	18 538	10,111	235	0	236	1	0
Bihorel	8 582	3 624	369 056	39,048	2 180	0	3 747	10	5
Bois Guillaume	14 171	5 758	755 446	91,356	4 199	0	5 997	15	16
Bonsecours	6 566	2 571	262 055	36,936	1 865	1	2 601	12	18
Boos	3 855	1 669	154 420	46,404	1 289	0	1 705	2	6
Canteleu	14 629	6 181	755 929	59,322	2 673	0	6 878	16	14
Caudebec lès Elbeuf	10 413	4 204	437 680	47,745	3 609	0	4 380	1	20
Cléon	5 026	1 997	252 871	31,037	237	6	1 997	2	4
Darnétal	9 787	3 982	424 772	42,124	1 891	98	4 237	4	7
Déville lès Rouen	10 588	4 544	527 495	40,912	2 735	0	4 904	5	9
Duclair	4 228	1 968	198 461	38,428	1 958	1	2 069	5	14
Duclair (Sect. PSNO2018)		8	1 159	2,991	14	0	9	0	0
Elbeuf sur Seine	16 308	6 366	797 722	72,995	275	0	6 364	1	14
Epinay sur Duclair	538	213	27 977	13,228	230	0	220	1	0
Fontaine sous Préaux	523	226	21 300	10,137	2 710	0	231	0	0
Franqueville St Pierre	6 311	2 757	277 420	56,930	360	8	2 792	3	8
Freneuse	945	432	38 518	12,711	693	4	432	5	1
Gouy	894	359	32 129	11,231	3 726	0	363	1	0
Grand-Couronne	9 842	4 350	509 537	82,128	2 330	0	4 424	5	19
Hautôt sur Seine	420	171	16 013	7,893	186	0	189	3	0
Hérouville Bas (Sect. PSNO2018)	286	133	12 695	7,975	NR	0	137	1	1
Hérouville Haut (Sect. PSOUEST)		480	45 405	9,893	441	0	491	4	3
Houpeville	2 830	1 157	101 228	23,799	1 145	0	1 178	1	3
# Houpeville (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,324	0	0	0	0	0
Isneauville*	3 222	1 587	186 157	39,141	1 282	0	1 768	8	13
Jumièges	1 752	892	80 689	29,775	925	0	936	10	7
La Bouille	764	336	39 866	8,288	360	0	339	1	2
La Londe	2 401	1 014	95 436	31,853	1 112	0	1 017	1	9
La Neuville Chant d'Oisel	2 273	938	102 079	38,396	693	0	944	0	4
Le Houlme	4 079	2 096	161 604	22,480	1 523	0	2 152	4	2
# Le Houlme (Sect. PSNO2018)		0	0	0,169	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	25 945	12 762	1 339 424	136,649	3 726	11	13 624	4	37
Le Mesnil Esnard	8 318	3 508	339 683	49,739	2 330	47	3 553	10	9
Le Mesnil sous Jumièges	642	310	28 545	16,021	305	0	328	2	2
Le Petit Quevilly	22 260	8 408	1 073 681	80,927	4 534	0	8 541	7	8
Le Trait	4 987	2 429	323 365	41,006	1 889	0	2 579	9	10
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 291	534	48 851	14,760	4 534	0	539	2	0
Malaunay	6 155	2 723	252 595	43,071	2 313	0	2 817	8	8
Maromme	11 045	4 916	554 183	47,938	2 226	0	5 339	11	9
Mont Saint Aignan	19 219	6 637	984 139	89,116	4 075	0	6 989	8	10
Montmain	1 337	632	55 577	13,760	443	0	636	5	2
Moulineaux	959	422	51 665	10,527	453	0	426	0	2
Notre-Dame de Bondeville	7 119	3 153	286 025	36,008	2 245	0	3 329	7	7
Oissel	11 981	5 274	480 952	71,520	174	0	5 347	5	22
Orival	917	379	34 911	13,125	4 116	0	381	1	0
Petit Couronne	8 809	4 063	369 612	53,613	2 155	0	4 107	8	4

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Quevillon	612	246	25 181	11,150	NR	0	252	3	5
Quévreville la Poterie	1 005	415	39 054	14,650	316	1	421	0	4
Quincampoix (Sect. PSNO2018) La Muette	83	33	3 391	7,098	voir note	0	voir note	voir note	voir note
Roncherolles sur le Vivier	1 134	514	41 911	14,133	493	0	525	2	9
Rouen	111 760	35 198	6 843 776	390,974	19 719	268	36 786	43	102
# Rouen (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,464	0	0	0	0	0
Sahurs	1 249	559	53 161	16,546	558	0	580	0	1
Saint Aubin Celloville	1 062	465	43 907	15,329	381	0	467	4	0
Saint Aubin Epinay	1 049	426	44 965	16,749	324	0	429	0	0
Saint Aubin lès Elbeuf	8 393	3 708	460 113	56,489	3 214	0	3 717	2	11
Saint Etienne du Rouvray	28 921	11 858	1 439 836	159,771	7 280	123	12 025	14	24
Saint Jacques sur Darnétal	2 877	1 321	132 486	39,623	1 087	0	1 342	2	10
Saint Léger du Bourg Denis	3 499	1 512	158 137	22,246	1 424	0	1 536	4	10
Saint Martin de Boscherville	1 553	675	66 413	20,846	NR	0	716	6	5
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 624	708	76 680	21,292	750	0	710	0	1
Saint Martin du Vivier (Sect. PSNO2018)		30	6 993	0,722	voir note	0	voir note	voir note	voir note
Saint Paër	1 361	587	65 616	35,664	622	0	621	7	2
Saint Pierre de Manneville	929	388	30 357	13,001	340	0	395	3	0
Saint Pierre de Var. (Sect. PSQUEST)	2 354	1 024	105 234	30,082	1 031	0	1 072	1	0
Saint Pierre de Var. (Sect. PSNO2018)		3	370	0,811	4	0	3	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 279	3 382	365 761	54,171	3 063	0	3 320	0	6
Sainte Marguerite sur Duclair	2 069	848	80 355	23,062	830	0	861	5	2
Sotheville lès Rouen	29 409	11 763	1 599 882	130,083	8 061	0	12 057	11	22
Sotheville sous le Val	795	291	28 553	9,283	301	0	291	0	1
Tourville la Rivière	2 522	1 099	165 797	26,784	1 019	3	1 106	1	0
Val de la Haye	714	314	48 742	13,399	345	0	329	1	0
Yainville	1 063	556	48 531	15,617	569	0	580	0	1
Ymare	1 176	484	47 114	9,197	391	2	489	0	0
Yville-sur-Seine	456	197	21 317	10,104	205	0	205	0	0
# Bosc Guérard St Adrien (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,071	0	0	0	0	0
# Douville s/ Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg (Sect. PSNO2018)	0	0	0	5,306	0	0	0	0	0
# Pissy Poville (Sect. PSQUEST)	0	0	0	0,920	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	6,233	0	0	0	0	0
# Quincampoix (Sect. PSQUEST)	0	0	0	0,220	0	0	0	0	0
# Radepont (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	2,087	0	0	0	0	0
# Romilly sur Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,751	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine (Sect. PSNO2018)	0	0	0	2,088	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Remarque Isneauville* :

dans le service PS Nord-Ouest le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux de Quincampoix et St Martin du Vivier

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)



Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 325 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,48 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,01 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

ARS de Normandie – Direction de la santé publique – Pôle santé environnement
Unité départementale de la Seine Maritime 31 rue Malouet – BP 2061 – 76040 ROUEN Cedex
Tel : 02 32 18 32 34 – Mail : ARS-NORMANDIE-UD76-EAU@ars.sante.fr

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NL Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 255 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,22 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,65 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le flufenacet.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 134 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,93 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de DARNETAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 37 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,47 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,67 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les actions menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,71 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,00 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de MONTMAIN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Charleval.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 39 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,75 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 77 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence de perchlorates a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été mises en œuvre.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,76 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,12 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,40 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,60 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,79 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,72 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,16 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,13 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,79 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,36 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée sans risque pour la santé. Elle peut être consommée par tous. Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme sont mises en œuvre. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NL Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,88 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,31 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour le fénuron (2).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 255 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NL Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,22 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,65 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le flufenacet.

 *La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 72 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,39 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,39 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,25 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 158 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,74 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,68 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 54 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,39 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,01 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de MAISON BRULEE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,90 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'AMPA.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,05 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,92 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de ELBEUF BUQUET
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varras) et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,09 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'AMPA.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,05 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,65 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de ELBEUF OUEST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le forage les Ecameaux (Elbeuf).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 32 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,75 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,70 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de FRENEUSE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,74 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,36 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 46 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,40 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,44 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 35 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 35,53 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,92 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,57 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,61 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

De plus, sur une antenne du réseau d'Anneville Ambourville (route de la Grève), la qualité de l'eau distribuée en 2019 est moyenne en raison de la présence de chlorure de vinyle liée à une stagnation de l'eau très localisée dans des canalisations en PVC. Afin de garantir une eau conforme en tout point du réseau, des purges ont été mises en place sur le secteur concerné jusqu'à suppression, en février 2020, des canalisations en PVC responsables du problème.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,95 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 30,61 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine désisopropyl (2).

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de YVILLE/SEINE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,20 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'AMPA.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,55 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,40 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019

Zone de distribution de HOUPEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 76 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,85 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,39 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Montville (les Sondres et F2 les Anglais).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 114 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

CHLORE Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

PLUMBIC En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme sont mises en œuvre depuis début 2020. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,83 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,69 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine désisopropyl (4).

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,96 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,37 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,87 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 5,48 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
 Zone de distribution de **MAROMME MELANGE**
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 214 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eapotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,00 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,23 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
 Zone de distribution de **MAROMME USINE DE TRAITEMENT**
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.
NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 109 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

CHLORE Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

FORAGE En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,16 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,89 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 133 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Un dépassement ponctuel de la norme de 2 NTU a été observé, mais n'a pas été confirmé.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,16 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
Zone de distribution de ISNEAUVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 46 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de NI Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,85 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,20 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,42 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,92 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,35 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,13 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2019
 Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE
 METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticide). Des travaux pour améliorer la qualité sont programmés et des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,26 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,76 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,12 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,42 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2019 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme doivent être poursuivies. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Jumièges pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Jumièges et de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,28 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,64 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.


PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine déisopropyl (3).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Envoyé en préfecture le 30/12/2019
Reçu en préfecture le 30/12/2019
Affiché le 
ID : 076-200023414-20191216-C2019_0657-DE



Réf dossier : 4809
N° ordre de passage : 47
N° annuel : C2019_0657

DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau Régie publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2020

Le coût du programme de travaux de l'année 2020, joint en annexe, est estimé à 16 978 400€ HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 11 950 000€ HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 450 000 € HT,
- de gros entretiens et de renouvellement des équipements électromécaniques pour un montant de 295 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur les stations et les réservoirs pour un montant de 1 430 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable pour un montant de 1 528 400 € HT,
- des études pour un montant total de 1 325 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront en partie réalisés par le groupement SADE CGTH SOGEA NORD OUEST TP-SPIE BATIGNOLLES NORD titulaire d'un marché à bons de commandes (pour 4 pôles métropolitains) et CISE TP (pôle Austreberthe Cailly).

Pour ce qui concerne le périmètre de la Régie de l'Eau, périmètre ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par le groupement SAT-SADE CGTH.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, pour certains travaux de renouvellement, de déplacement de réseaux, ainsi que pour les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et au programme de travaux dont il est ici demandé approbation. Le lancement des consultations fera l'objet d'une délibération du Bureau.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat

global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de la Régie publique de l'Assainissement en date du 10 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,
- que les travaux concernés sont susceptibles d'être subventionnés,

Décide :

- d'approuver le programme de travaux 2020 joint en annexe.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 21 et 23 du budget principal de la Régie publique de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2020.

Envoyé en préfecture le 30/12/2019
Reçu en préfecture le 30/12/2019
Affiché le 
ID : 076-200023414-20191216-C2019_0657-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne) à partir de 18 h 12, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 11, Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20 h 07, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. BURES (Rouen) jusqu'à 20 h 55, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT jusqu'à 19 h 36 (Rouen), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 12, M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) jusqu'à 19 h 52, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 50, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18 h 52, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20 h 04, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18 h 51, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HAMDANI (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 28 et jusqu'à 20 h 02, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18 h 33, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 20 h 33, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel) jusqu'à 20 h 09, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) à partir de 18 h 12, M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20 h 09, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 12, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 28, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme MILLET (Rouen) à partir de 18 h 21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) jusqu'à 20 h 37, M. RENARD

(Bois-Guillaume), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 21 h 30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) jusqu'à 21 h 28, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 21 h 28, Mme TIERCELIN (Boos), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVY (Rouen) par M. MOREAU, M. CHABERT (Rouen) par Mme DESCHAMPS à partir de 19 h 36, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BASSELET, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. CHARTIER, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. JOUENNE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. SIMON, M. GRENIER (Le Houlme) par M. DELESTRE, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme BERGES jusqu'à 18 h 51, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h 33, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS jusqu'à 20 h 07, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. MARTOT (Rouen) par Mme MILLET à partir de 18 h 21, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 21 h 28, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par M. LAMIRAY à partir 20 h 37, M. ROGER (Bardouville) par M. CALLAIS, Mme ROUX (Rouen) par M. CHABERT jusqu'à 19 h 36, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) par M. RANDON jusqu'à 20 h 37, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme CANU, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JAOUEN, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme GUILLOTIN, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. LE GALLO à partir de 18 h 12, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. BARON (Freneuse), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL M. (Cléon), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VAN-HUFFEL (Maromme).

PROGRAMME DE TRAVAUX
2020
Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		
Type d'opération	Précisions	Montant €HT
Travaux de renouvellement de réseau régulier	Porter le renouvellement vers 1 % (valeur estimée 0.75 %)	10 000 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre Maromme et Quevillon et abandon station pompage Longues Raies vers St Jacques sur Daméval	1 950 000
SOUS-TOTAL		11 950 000

II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB		
Type d'opération et origine	Précisions	Montant €HT
Éradication des branchements en plomb	Fin du programme de remplacement des branchements	450 000
SOUS-TOTAL		450 000

III - GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX - DIVERS		
Objet	Travaux	Montant €HT
Achat de débitmètres et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et tuiles	40 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	160 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	95 000
SOUS-TOTAL		295 000

IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL		
Objet	Travaux	Montant €HT
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	Usine de Maromme - Réhabilitation et couverture des filtres à sable	260 000
Reprise d'étanchéité des réservoirs	Protection et renforcement de la dalle de couverture Réservoir eau traitée Chapelle	740 000
Gestion des capacités de stockage	Renouvellement des canalisations des réservoirs de Bardouville et de Maryse Bastié à Saint Etienne du Rouvray Isolation et étanchéité des couvertures des réservoirs de Maromme et provision pour urgence réservoirs (fillet chute de pierre, renforcement, etc...) Création d'une station de surpression pour secours Saint Pierre les Elbeuf	430 000
SOUS-TOTAL		1 430 000

V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Protection des captages	Création de haies, fascines, Triboudaine, travaux réglementaires suite DUP...	78 400
Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la latte et de Fontaine sous Préaux	750 000
Mise à niveau des traitements	Equiper les forages du Haut Cailly et de Quevillon de traitement des pesticides par charbon actif	500 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage, sécurité des personnes, matériel surveillances sites	200 000
SOUS-TOTAL		1 528 400

VI - ETUDES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires etc...	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux, travaux d'investigations de recherche en eau	395 000
Etude de partenariat et de recherche	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrogéotechnique des ressources avec le BRGM	130 000
Travaux d'investigation géotechnique et captages	Equipe de mesures et d'investigations menées en parallèle aux études du BRGM (recherche en eau et modélisation)	500 000
Schéma Directeur Eau	Schéma directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques (part 2019)	250 000
Protection et sécurisation contre les malveillances	Protection informatique et Décret OV 1 ^{er} juillet 2016 et acquisition de matériel pour la surveillance des sites	50 000
SOUS-TOTAL		1 325 000

TOTAL GENERAL	16 978 400
----------------------	-------------------

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	
	Water losses / Volume de pertes en (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
		Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	
Real losses / Pertes réelles		Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)		
		Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		
		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)		
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		

			Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)
--	--	--	---

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendu en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refolement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr